

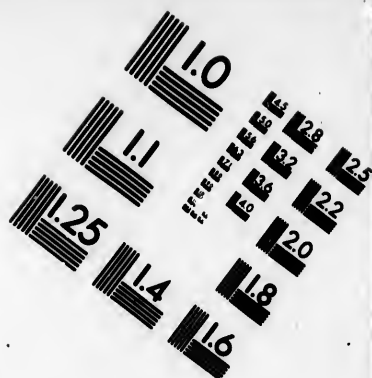
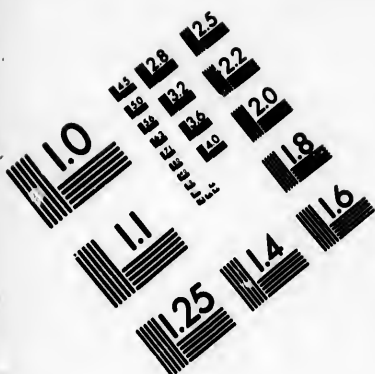
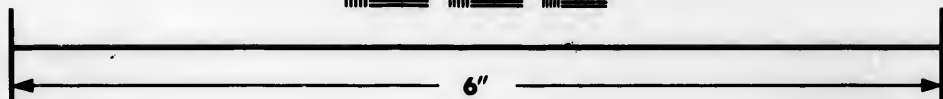
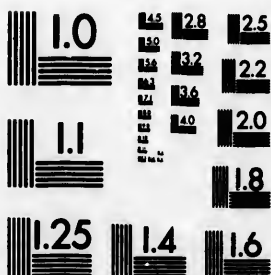


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☒ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
☐	☐	☒	☐	☐	☐
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

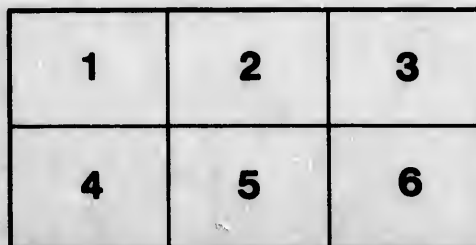
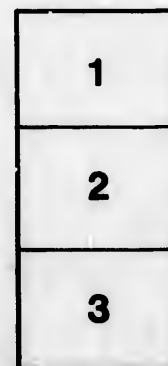
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol $\rightarrow$ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole $\rightarrow$ signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
mage

errata
to

pelure,
on à

32X

CALENDRIER DES MOIS PLÉNIÈRES

UN CALENDRIER CIVIL,

Indiquant les jours juridiques et non juridiques, et les dates de l'année comme celles du mois :

UN CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE,

Contenant toutes les fêtes religieuses (des 10 heures pour le Diocèse de Montréal) et les principales Fêtes des Saints de la Compagnie de Jésus,

ET DE PLUS

UN CALENDRIER FRANCISCAIN,

Avec les indications qui y sont propres.

PUBLIÉ PAR LES FRÈRES DE LA CHARITÉ

Et à vendre à leur Magasin, 489 Rue Maconné,
MONTREAL,

Au profit des Ames du Purgatoire.

On peut aussi se le procurer en s'adressant au Séminaire, au Rév. E. Picard, au Collège des Jésuites et à la Providence.

Prix, 5 cents, et 6 cents par la Poste.

Imp. J. A. PINGUET.

N. B.—Les indulgences ci-mentionnées n'étant spéciales à aucune localité, mais étant des indulgences approuvées par l'Eglise à l'usage de tous les Fidèles en général, il s'ensuit que notre Calendrier peut servir de guide dans tous les lieux où les indulgences sont applicables.

PRIÈRE À TOUS

De le faire connaître pour le plus grand soulagement des Âmes du Purgatoire.

VU ET APPROUVÉ

Le présent Calendrier qui ouvre des trésors de grâces aux Fidèles vivants et aux Saintes Âmes du Purgatoire.

Montréal, 12 Janvier 1875.

† IG. EV. DE MONTRÉAL.

Com
FOL. 6

Date

21

21

21

4

6

6 J

7 V

8 S

9 L

10 L

11 M

12 M

13 J

14 V

15 S

16 L

17 L

18 M

19 M

20 J

21 V

22

23

24 L

25 M

26 M

27 J

28 V

29 S

30 D

31 L

1876
JANVIER.

Consécr. à l'Enfant
Jusq. 21 d. J.

SOLAR { Lev. le 1er à 7h. 47m. Le 15 à 7h. 42m.
Coc. le 1er à 4h. 21m. Le 15 à 4h. 27m.

LUM { P.Q. le 4 à 10h. 29m.m. P.L. le 11 à 1h. 29m.m.
D.Q. le 18 à 8h. 55m.m. N.L. le 26 à 8h. 47m.m.

Dates.	FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLANNIÈRES.
		V. Ind. de la sem. (9) et du mois (7)
1 S.	CINQUAGESIME, (d'ob.) db. 2 cl. b (non juridique.) (40h. Név. de St. Viateur.	1—Archiconfrérie, (1) Cordon de St. Joseph, v. & p. (2) (T. O. Ind. pl. v. & p. Abs. générale.)
2 D.	Oct. S. Etienne, db. r. [thier.	
3 L.	Oct. S. Jean, db. b (40h. Ber.	2—Br. Dims. de St. Joseph (4)
4 M.	Oct. SS. Innocents, db. r.	
5 M.	Vig. Epiph. sd. b (40h. Orph. de la Prov. Montreal.	3—Assistance au pône. (5) Objets pénits. p. (6) Confrérie de la Bonne mort. v. & p. (7) Cordon de St. Joseph, v. & p. (2) (T. O. Ind. pl. v. & p. Abs. générale.)
6 J.	EPIPHANIE, (d'ob.) 1 cl. b (non juridique.)	4—1er vendredi du mois. p. (3) M. 3
7 V.	Oct. sd. b (40h. Sœurs de la Miséricorde.	
8 S.	Oct. sd. b [Miséricorde.	
9 D.	1 Ep. sd. b (40h. St. Benoît.	
10 L.	Oct. sd. b	
11 M.	Oct. sd. b (40h. Beauharrois.	5—2e Dim. de St. Joseph. (4) M. 2
12 M.	Oct. sd. b [Sauveur.	
13 J.	Oct. Epiph. db. b (40h. St.	6—T. O. B. Bernard de Corléon, Conf. v. & p.)
14 V.	S. Hilaire, nv. et d. db. b	
15 S.	S. Paul, Erm. db. b (40h. St. Sulpice.	16—3e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. St. Nom de Jésus, v. & p. St. Bernard et ses Compagnons, Protom. Martyrs. v. & p.)
16 D.	2 Ep. S. N. de Jésus, db. 2 cl. b	
17 L.	S. Antoine, ab. db. b (40h. St. Hermas.	
18 M.	Ch. de S. Pierre à Rome, dm. b	
19 M.	S. Canut, m. sd. r† (40h. Ste. Emmélie.	23—4e Dim. de St. Joseph. (5) Salve Regina et Sub tuum. p. (6) Confrérie du Rosaire. v. & p. (7) Cordon de St. Joseph, v. & p. (2) (T. O. Epousailles, v. & p. (10)
20 J.	SS. Fabien et Séb. mm. db. r	
21 V.	Ste. Agnès, v. m. db. r (40h. Ste. Rose.	25—Archiconfrérie. (1)
22 S.	SS. Vincent et An. mm. sd. r†	
23 S.	3 Ep. Epousailles, dm. b (40h. St. Timothée.	
24 L.	S. Timothée, m. m. db. r	
25 M.	Conv. de S. Paul, dm. b (40h. St. Paul.	28—(T. O. + B. Matthieu d'Agripente. Ev. Conf. v. & p. (10)
26 M.	S. Polycarpe, m. m. db. r	
27 J.	S. Jean Chr. nv. d. db. b (40h. St. Polycarpe.	
28 V.	S. Marcel, r. m. (16) sd. r†	30—5e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. Ste. Hyacinthe Marteau, v. & p. et p.)
29 S.	S. Frs. de Sales, nv. o. db. b (40h. An. St. Patrice, Mont.	
30 D.	4 Ep. sd. r†	
31 L.	S. Pierre Nolasq. o. db. b (40h. St. Frs. de Sales.	31—(T. C. Be. Louis, Albertoni, V. v. & p.)

1976 FÉVRIER

Conservé à la Ste.
Famille.

SOLIL.

Lev. le 1^{er} à 7h. 27m. Le 15 à 7h. 5m.
Coul. le 1^{er} à 5h. 1m. Le 15 à 5h. 20m.

LUNA

P.Q. le 2 à 8h. 59m. a. P.L. le 9 à 5h. 52m. s.
D.Q. le 17 à 5h. 51m. m. N.L. le 25 à 1h. 26m. m.

Dates.	FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLANNIÈRES. V. Ind. de la sem. (S) et du mois (M).
22 M	S. Ignace, év. m. db. r	1—(T. O. B. André de Segni, C. v. & p.)
23 M	Purification, d. 2 cl. b. (40h. Côteau du Lac.	2—(T. O. Purification. Abs. gén. & ind. pl. v. & p.)
3 J	Ste. Martine, v.m. sd. rj	4—1 ^{er} vendredi du mois. p. (3) (T. O. St. Joseph de Léonard, C. v. & p.)
4 V	S. André Corsini, év. c. db: b (40h. Ravelon.	5—(T. O. St. Pierre-Baptiste et ses compagnons, M.M. v. & p.)
5 S	Ste. Agathe, v. m. db. r (SS. Paul, Jacques et Jean, M.M. (S.J.) (U.)	6-8: Dim. de St. Joseph. (4) Litanies de la Ste. Vierge. v. & p. (11) Salve Regina et Sub tuum. p. (8) Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus. v. & p. (12) Scapulaire du Mont-Carmel. v. & p. (13) Scapulaire b'eus p. (14) Confrérie du Rosaire. v. & p. (9) Archiconfrérie. (1) Confrérie de la Bonne Mort. v. & p. (7) Culte perpétuel de St. Joseph. v. & p. (15) Objets bénits. p. (6) Apostolat de la prière. v. & p. (16) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2)
6 D	S. S. Tite, év. c. db. b (361. de la Pur.) (40h. St. Janvier.	11—(T. O. Be. Viridiane, V. v. & p.)
7 L	S. Romuald, ab. db. b	12-14 Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. Be. Angèle de Foligno, V. v. & p.)
8 M	S. Jean de Matha, c. d. b (40h. Ste. Dorothee.	15—(T. O. † Be. Philippe de Mériel, V. v. & p. (10)
9 M	S. Raymond de Penn. c. sd. bt	16—(T. O. St. Conrad de Plaisance, C. v. & p.)
10 J	Ste. Scholastique, v. d. b (40h. Ste. Scholastique.	17-18 Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. † Be. Antoinette de Florence, V. v. & p. (10)
11 V	Férie. vlt	19—(T. O. Be. Jeanne de Valois, Reine de France, V. v. & p.)
12 S	De l'Imm. Conc. sd. bt (40h. S. O. Jésus, S. au-Récollet.	
13 D	SERVICES, sd. 2 cl. b	
14 L	S. Valentin, m. z. rt (40h. St. Etienne.	
15 M	Prière de N. S. d. m. r.	
16 M	Férie. vlt (40h. St. Damien.	
17 J	Du St. Sacrement, sd. bt	
18 V	S. Siméon, m. m. a. rt (40h. Sacré-Cœur, rue Ontario.	
19 S	De l'Imm. Conc. sd. bt	
20 D	SERVICES, sd. 2 cl. vlt (40h.	
21 L	Férie. vlt [Terrebonne.	
22 M	De la Passion, dim. r (40h. St. des Ecoles Ch. à Montréal.	
23 M	S. P. Damien, év. d. db. b	
24 J	Vig. Ch. de S. Pierre à Ant. dm. b (40h. Lac Masson.	
25 V	S. Mathias, Ap. 2 cl. r	
26 S	De l'Imm. Conc. sd. bt (40h. N.-D. de Montréal.	
27 D	Q. INQUAGNÉS, sd. 2 cl. vlt	
28 L	Férie. vlt (40h. Acad. St. Denis à Montréal.	
29 M	Férie. vlt	

1876

MARS.

Consacré à St. Joseph.

Soleil. Lev. le 1er à 6h. 44m. Le 15 à 5h. 18m.
Coc. le 1er à 5h. 42m. Le 15 à 5h. 59m.Lune { P.Q. le 3 à 4h. 53m.m. P.L. le 10 à 1h. 17m.m.
{ D.Q. le 17 à 8h. 30m.s. N.L. le 25 à 3h. 17m.s.

Dates.		FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES.
			V. Ind. de la sem. (9) et du mois (7)
31 M	Les Cendres, vl (non juridique)	3-1er vendredi du mois. p. (8)	
	(40h. Boucherville)	4-Scap. bleu. p. (14)	
2 J	Férie. vl	5-2e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O.	
3 V	Couronne d'Epines, dm. r	St. Jean Joseph de la Croix, O. v.	
	(40h. Lanoraie)	6-T. O. Ste. Colette de Corlieu, V.	
4 S	S. Casimir, o. sd. b	7-T. O. Ste. Françoise Romaine,	
5 D	1er du Carême, sd. 1 cl. vl	8-T. O. Ste. Marguerite, v. & p. (10)	
	(40h. Tanneries)	9-Scap. bleu. p. (14) (T. O. Ste. Ca-	
6 L	Férie. vl	therine de Bologne, V. v. & p.)	
7 M	S. Thomas d'Aq. o. d. db. b	12-4e Dim. de St. Joseph. (4)	
	(40h. Col. de l'Assomption)	13-Conf. du Sacré-Cœur. v. & p. (12)	
8 M	4 Tps. S. Jean de Dieu, c. db. b	14-Apostolat. v. & p. (10)	
9 J	Ste. Françoise, V. db. b (40h.	15-T. O. St. Pierre de Mienne, C.	
	Repentigny)	16-Scap. bleu. p. (14)	
10 V	4 Tps. Ste. Lance et Clous,	17-5e Dim. de St. Joseph. (4) Conf.	
	dm. r	du S.-Cœur. v. & p. (12) Scap. du	
11 S	4 Tps. Les 40 Martyrs, sd.	Mont-Carmel. v. & p. (12) Conf. de	
	(hier) r (40h. St. Patrice à	la Bonne Mort. v. & p. (7) Scap. bleu.	
	Montréal)	p. (14) Culte perpétuel de St. Joseph.	
12 D	2e du Carême, sd. 2 cl. vl	v. & p. (15) Archicofrérie. (1) Ob-	
13 L	S. Grégoire, r. n. db. b (40h.	jets bénits, p. (10) Apostolat. v. & p.	
	[Ile Bizard]	(16) Cordon de St. Joseph. v. & p.	
14 M	Férie. vl	(2) T. O. St. Joseph, Epoux de la	
15 M	Férie. vl (40h. As. S. Maurice)	Ste. Vierge. Abt. gén. & Ind. pl. v.	
16 J	Férie. vl	& p.)	
17 V	S. Sulaire, dm. r (40h. Sou-	20-T. O. St. Bernardin de Mienne, C.	
	langes)	v. & p.)	
18 S	S. Gabriel, Arch. dm. b	21-T. O. St. Benvenut d'Ancone,	
19 D	3e du Carême. St. Joseph, 1 cl.	Ev. v. & p. (10)	
	b (40h. Riv. des Prairies)	22-Litanies de la Ste. Vierge. v. & p.	
20 L	S. Patrice, av. o. (17) dm. b	(11) Salve Regina, etc. et substit-	
21 M	S. Benoît, ab. db. b (40h. Col.	um, etc. p. (8) Propagation de la	
22 M	Férie. vl	foi (ou octave). v. & p. (10) péné-	
	[Joliette]	trale. & p. (10) Conf. du S. Cœur.	
23 J	Férie. vl (40h. Frères de St.	v. & p. (12) Scap. Mont-Carmel	
24 V	Des 5 Plaies, dm. r [Laurent]	v. & p. (13) Scap. bleu. p. (14) Conf.	
25 S	ANNONCIATION (dobl.) 2 cl. b	du Rosaire. v. & p. (10) Archicof-	
	(non juridique.) (40h. St.	frérie (1) Conf. de la Bonne Mort.	
	Jacques à Montréal)	v. & p. (7) Culte perpétuel de St. Jo-	
26 D	4e du Carême, sd. 2 cl. vl	seph. v. & p. (15) Objets bénits, p.	
27 L	Férie. vl (40h. Couv. Lachine)	(6) Apostolat. v. & p. (10) Cordon	
28 M	Férie. vl	de St. Joseph. v. & p. (12) Conf. de	
29 M	Férie. vl (40h. Couv. d'Ho-	la Ste. Vierge. v. & p. (12) T. O.	
30 J	Férie. vl	Abt. général. Ind. pl. v. & p.	
31 V	Du Précieux Sang, dm. r (40h.	23-2e Dim. de St. Joseph. (4)	
	St. Colomban)	24-T. O. St. Pauline Gambara-	
		Coste. V. v. & p.)	

1876

AVRIL.

Consecré à Jésus
Crucifié.

Soleil

Lune

Lev. 1^h 1^{er} à 5^h. 43m. Le 15 à 5^h 20m.
Coc. 1^{er} à 6^h. 22m. Le 15 à 6^h. 40m.
P.Q. 1^{er} à 11^h. 17m.m. P.L. 1^{er} à 2^h. 44m.s.
D.Q. 1^{er} à 3^h. 43m.s. N.L. 1^{er} à 2^h. 9m.m.
P.Q. 1^{er} à 30 à 5^h. 32m. s.

Dates.		PÂQUES RELIGIEUSES.	INDULGENCES. PREMIÈRES.
			V. Ind. de la sem (S) et du mois (M).
32 S	Férie. vi ^l		1—Scap. bleu. p. (14)
2 D	PASSION, 1 cl. sd vi ^l (40h. <i>Est. Cong. rue Visitation.</i>)		2—7 ^e Dim. de St. Joseph. (4) Scap. bleu. (14)
3 L	S. Frs. de Paule, c. d. b		3—(T. O. St. Benoît de St. Philadelphie, dit le nègre, C. v. & p.)
4 M	S. Isidore, mv. d. db. b (40h. <i>Collège Bourget, Rigaud.</i>)		4—(T. O. St. Isidore, E. D. v. & p.)
5 M	S. Vin. Ferrier, c. d. b		6—(T. O. + Bo. Jeanne de Signa. V. v. & p.) (10)
6 J	Férie. vi ^l (40h. <i>Couvent de Longueuil.</i>)		7 1 ^{er} vendredi du mois. p. (3) Scap. bleu. p. (14) Salve Regina et Sub tuum. p. (3) Rosaire. v. & p. (9) Arc-confrérie. (1)
7 V	N.-D. de Pitié, dm. b.		8—Scap. bleu. p. (14)
8 S	Férie. vi ^l (40h. <i>Hôpital Général, Montréal.</i>)		9—1 ^{er} Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. Abs. gén.)
9 D	RAMBAUX, 1 cl. sd. vi		10—(T. O. Abs. gén.)
10 L	Férie. vi (40h. <i>Couvent, St. Laurent.</i>)		11—(T. O. Abs. gén.)
11 M	Férie. vi		12—Scap. bleu. p. (14) (T. O. Abs. gén.)
12 M	Férie. vi		13—Scap. bleu. p. (14) Visite des Reposoirs. p. Stations de Rome. v. & p. (25) Apostolat. v. & p. (6) Heure sainte. (17) (T. O. Abs. gén.)
13 J	Jeu di Saint, 1 cl. b.		14—Scap. bleu. p. (14) Visite des Reposoirs. p. (13) (T. O. Abs. gén.)
14 V	Vendredi St. 1 cl. n. (non juridique.)		15—Scap. bleu. p. (14) (T. O. Abs. gén. B. Lucchesius de Foggibonai. C. v. & p.)
15 S	Samedi St. 1 cl. b (40h. <i>Gr. Séminaire, Montréal.</i>)		16—2 ^e Dim. de St. Joseph. (4) Stations de Rome. v. & p. (25) Assistance au Prône. (5) Rosaire. v. & p. (9) (19) Objets saints. p. (3) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Apostolat. v. & p. (16) Conf. de la B. mort. v. & p. (7) Scap. bleu. p. (14) (T. O. Abs. gén. Anniversaire de la Profession de St. François. v. & p. (2))
16 D	PAQUES, db. 1 cl. b		17—(T. O. + St. Gilles d'Assise. C. v. & p.) (10)
17 L	Oct. 1 cl. b (non juridique.) (40h. <i>T. O. de St. François, Montréal.</i>)		18—3 ^e Dim. de St. Joseph. (4)
18 M	Oct. 1 cl. b [Montréal.]		19—(T. O. St. Fidèle de Sigmaringue.) M. v. & p.)
19 M	Oct. sd. b (40h. <i>Lycee de Valenciennes.</i>)		20—(T. O. St. Paul de la Croix. v. & p.)
20 J	Oct. sd. b [rennes.]		21—4 ^e Dim. de St. Joseph. (4)
21 V	Oct. sd. b (40h. <i>Providence, Montréal.</i>)		22—(T. O. St. Paul de la Croix. v. & p.)
22 S	Oct. sd. b		23—1 ^{er} Dim. de St. Joseph. (4)
23 D	1 Pâq. Quasimodo, dm. b (40h. <i>Bon Pasteur, Montréal.</i>)		24—(T. O. St. Paul de la Croix. v. & p.)
24 L	S. Fidèle, m. d. r		25—(T. O. St. Paul de la Croix. v. & p.)
25 M	S. Marc, mv. d. 2 cl. r (40h. <i>St. Basile.</i>)		26—(T. O. St. Paul de la Croix. v. & p.)
26 M	SS. Clet et Marcellin, s. r		27—(T. O. St. Paul de la Croix. v. & p.)
27 J	S. Léon, p. d. db. b (40h. <i>Nov. Péris. Oblats.</i>)		28—(T. O. St. Paul de la Croix. v. & p.)
28 V	S. Paul de la Croix, c. d. b.		29—(T. O. St. Paul de la Croix. v. & p.)
29 S	S. Pierre, m. db. r (40h. <i>St. Joseph, Montréal.</i>)		30—4 ^e Dim. de St. Joseph. (4)
30 D	2 Pâq. Ste. Famille, 2 cl. db. b		

1876

MAI.

Consacré à Marie.

SOLEIL

{ Lev. le 1er à 4h. 54m. Le 15 à 4h. 36m.
Coc. le 1er à 7h. Le 15 à 7h. 17m.

LUNE

{ P.L. le 8 à 4h 58m. m. D.Q. le 16 à 8h 32m. m.
N.L. le 23 à 10h 30m. m. P.Q. le 30 à 0h 54m. m.

Dates.	FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PÉNIENNES. V. Ind. de la sem. (8) et du mois (v).
22 L	SS. Philippe et Jacq. Ap. 2 cl. r (40h. <i>Le Carmel.</i>)	8—Prop. de la Foi. v. 4g. par. et p. (20) Scap. bien p. (14)
2 M	S. Athanase, m. d. db. b	5—1er vendredi du mois. p. (3)
3 M	Inv. de S. Orolx, d. 2 cl. r (40h. <i>Ste. Monique.</i>)	7—5e Dim. de St. Joseph. (4) Oulte perp. de St. Joseph. v. & p. (15)
4 J	Ste. Monique, v. db. b [<i>Paul, M.</i>]	Cordon de St. Joseph v. & p. (2)
5 V	S. Pie V. p. o. db. b (40h. <i>St.</i>)	(T. O. Patronage de St. Joseph v. & p.)
6 S	S. Jean de la P. L. dm. r	11—(T. O. B. Benoît d'Urbain. O. v. & p.)
7 D	3 Pâq. Patron. S. Joseph, 2 cl. b (40h. <i>Ste. Adèle.</i>)	13—(T. O. St. Pierre Régalat. O. v. & p.)
8 L	App. S. Michel, dm. b	14—6e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. B. Gérard de Villa Magna. O. v. & p. (10))
9 M	S. Grégoire de Naz. m. p. db. b (40h. <i>St. Jean Chrysostôme.</i>)	16—Scap. Mont Carmel. v. et p. (18) (Fête de St. Simon Stock.)
10 M	S. Antonin, m. o. db. b	17—(T. O. St. Paschal Baylon. O. v. & p.)
11 J	S. Anselme, mv. d. db. b (S. <i>Frs. d'Hieronymo. S. J.</i>) (U.) (40h. <i>St. Clet.</i>)	18—(T. O. St. Félix de Cantalice. O. v. et p.)
12 V	SS. Nérée, etc. mv. sd. r†	20—(T. O. St. Bernardin de Sienne. O. v. & p.)
13 S	S. Catherine de S., v. d. b (40h. <i>St. J. Bte., Montréal.</i>)	21—7e Dim. de St. Joseph. (4)
14 D	4 Pâq. sd. b (40h. <i>St. Isidore.</i>)	24—Rosaire. v. & p. (9) (Salve Regina et Sub tuum. p. (8) (T. O. B. Chapin de Viterbe. O. v. & p.)
15 L	S. Stanislas, m. m. db. r (40h.)	25—Scap. bien p. (14) Oult. de Ste. Vierge. v. & p. (2) Rosaire. v. & p. (9) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7) Objets bénite. p. (6) Apostolat. v. & p. (16) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Stations de Rome. v. & p. (26) (T. O. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p. Translation du Séraphique Saint François. v. & p.)
16 M	S. Ubalde, m. m. sd. b†	28—1er Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. St. Ferdinand, Roi de Castille. O. v. & p.)
17 M	S. Jean Népomucène, m. db. r (40h. <i>Bout de l'île.</i>)	29—(T. O. Be. Humiliane de Florence. Ve. v. & p.)
18 J	S. Venant, m. d. r [<i>Ormatoun.</i>]	30—(T. O. † Jean de Prado. M. v. & p.) (10)
19 V	S. Pierre Cél. p. o. d. b (40h.)	31—(T. O. Ste. Angèle de Mérici. V. v. & p.)
20 S	S. Bernardin de S., o. sd. b†	
21 D	5 Pâq. S. Paschal Bay. o. d. b (40h. <i>St. Pierre, Montréal.</i>)	
22 L	Rog. S. Herménégilde, m. sd. r†	
23 M	Rog. SS. Soter et Cajus. p. m. s. r† (40h. <i>N.-D. Bons. Montr.</i>)	
24 M	Vig. Rog. N.-D. de B. Secours, dm. b (<i>non juridica.</i>)	
25 J	ASCENSION, (dob.) db. 1 cl. b (<i>non jurid.</i>) (40h. <i>Ste. Julie.</i>)	
26 V	S. Philippe de Néri, O. db. b	
27 S	S. M. Magdeleine de Pazzi, v. b† (40h. <i>St. Hubert.</i>)	
28 D	Du Dim. ad. b [<i>St. Urbain.</i>]	
29 L	S. Grégoire VII, p. o. db. b (40h.)	
30 M	Oct. sd. b† [<i>St. Constant.</i>]	
31 M	S. Angèle de M., v. db. b (40h.)	

1876	SOLUEL { Lev. 1 ^{er} à 4h. 30m. Le 15 à 4h. 16m. Ocu. 1 ^{er} à 7h. 34m. Le 15 à 7h. 44m.
JUIN.	LUXE { P.L. 1 ^{er} à 7h. 42m. s. D.Q. 1 ^{er} à 10h. 30m. s. N.L. 1 ^{er} à 5h. 22m. s. P. Q. 1 ^{er} à 10.19m. m.
Consacré au Sacré-Cœur.	

Dates.	FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES V. Ind. de la sem. (§) et du mois (¶).
153 J	Oct. Ascension, db. b	2-1 ^{er} vendredi du mois. p. (3) (T. O. B. Baptiste Varani de Camerino, Ve. v. & p.).
2 V	S. Georges, m. sd. r† (40h. Cong. N.-D. Montréal.	
3 S	Jeûne. Vigil. r	4-2 ^e Dim. de St. Joseph. (4) Assistance au Prône. (5) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7) Scap. b'eu. p. (14) Rosaire. v. & p. (9) (19) Objets bénits. p. (6) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) (T. O. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
4 D	Pantecost, db. 1 cl. r (40h. St. Paul Ermitte.	
5 L	Oct. 1 cl. r	
6 M	Oct. 1 cl. r (40h. St. Norbert.	
7 M	4 Tps. Oct. semid. r	
8 J	Oct. sd. r (40h. Mascouche.	
9 V	4 Tps. Oct. sd. r [cœur.	11-3 ^e Dim. de St. Joseph. (4) Scap. b'eu. p. (14) Rosaire. v. & p. (9) (19) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7) Objets bénits. p. (6) (T. O. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
10 S	4 Tps. Oct. sd. r (40h. Contre-	
11 D	1 Pent. Ste. Trinité, db. 2 cl. b	
12 L	S. Jean de S. F. c. db. b (40h. Longueuil.	
13 M	S. Antoine de Padoue, o. db. b	12- (T. O. † Guy de Cortone, C. v. & p.) (10)
14 M	S. Basile, mv. d. db. b (40h. L'Acadie.	
167 J	Fête-Dieu, (d'oblig.) 1 cl. b (non juridique.)	13- (T. O. St. Antoine de Padoue, C. v. & p.)
16 V	(S. Frs. Régis, C. (S. J.) (U.) d. b (40h. Lavaltrie.	15- Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Heure sain e. (17) Rosaire. v. & p. (9) (19) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7) Objets bénits. p. (6) (T. O. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
17 S	Oct. semid. b [Régis.	
18 D	2 P. Dim. oct. sd. b (40h. St.	
19 E	Ste. Julienne de Fal. V. db. b.	18-4 ^e Dim. de St. Joseph. (4)
20 M	Oct. sd. b (40h. St. Roch.	
21 M	(S. Louis de Gonzague, C. (S. J.) (U.) [Cuthbert.	19- (T. O. B. Michéline de Pesaro, Ve. v. & p.)
22 J	Oct. Fête-Dieu, db. b (40h. St.	21- (T. O. 80 ^e anniversaire de Pie IX comme Tertiaire, Abs. gén. et bénédiction pap. le. v. & p.)
23 V	Vig. S.-Cœur de Jésus, dm. b	
24 S	S. JEAN-BAPTISTE, 1 cl. b (40h. Ste. Cuneo, Montréal.	23- Conf. d. S.-Cœur. p. (12) Apostolat. p. (16) (T. O. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
25 D	3 P. S. Guillaume, o. db. b (Sol. S. Jean-Baptiste.)	25-5 ^e Dim. de St. Joseph. (4) Archicongrégation. (1) Objets bénits. p. (6)
26 L	SS. Jean et Paul, mv. db. r (40h. St. Jacques le Mineur.	
27 M	S. Barnabé, Ap. (11) dm. r	27- (T. O. † B. Bienvenu de Gubbio, C. v. & p.) (16)
28 M	Vig. Jeûne. S. Léon, P.O. s. b† (40h. N.-D. de Grâce.	
29 J	SS. PIERRE & PAUL, 1 cl. (d'ob.) r (non juridique.)	29- Assistance au Prône. (5) Conf. du Sacré-Cœur. v. & p. (15) Scap. b'eu. p. (14) Objets bénits. p. (6) Apostolat. v. & p. (16) (T. O. St. Pierre et St. Paul, apôtres, Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
30 V	Com. de S. Paul, db. r (40h. Ste. Anne, Montréal.	

6m.
4m.
20m. s.
19m. m.
bis (7).
(3) (T.
Came-
Assis-
de la B.
p. (14)
Jésus hé-
seph. v.
Ind. pl.
4) Scap.
p. (9) (19)
(7) Ob-
gén. et
C. v. &
ndoue, C.
& p. (2)
v. & p.
v. & p.
O. Abs.
Pesaro,
e Pie IX
et béne-
Aposto-
et Ind.
4) Archi-
p. (6)
Gubbio,
Conf. du
ap. bieu.
Aposto-
Pierre et
et Ind.

1876
JUILLET.

SOLAR.

{ Lev. le 1er à 4h. 20m. Le 15 à 4h. 30m.
Coi. le 1er à 7h. 46m. Le 15 à 7h. 41m.

Concord au Précieux Sang.

LUXE

{ P.L. le 6 à 10h. 43m. m. D.Q. le 14 à 9h. 1m. m.
N.L. le 20 à 7h. 56m. s. P.Q. le 28 à 10h. 24m. s.

Dates.	FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. V. Ind. de la sem. (5) et du mois (7).
183 S	Oct. S. Jean-Bte. db. b	2-4e Dim. de St. Joseph. (4) Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Scap. Mont-Carmel, v. & p. (18) Cordon de St. Joseph, v. & p. (2) Rosaire, v. & p. (9) (T. O. Visitation de la Trée-Sainte Vierge, Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
2 D	4 P. Visitation, 2 cl. b (40h. Sault-au-Récollet.	7-1er vendredi du mois, p. (5) (T. O. B. Laurent de Brindes, O. v. & p.)
3 L	Précieux Sang, 2 cl. r	8-(T. O. Ste. Elizabeth, Reine de Portugal, Ve. v. & p.)
4 M	S. François de Car. c. db. b (40h. St. Louis de Gonzague.	9-7e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. Ste. Véronique Giuliani, V. v. & p.)
5 M	S. Boniface, sv. m. d. r	11-(T. O. St. Nicolas et comp. Mm. v. & p.)
6 J	Oct. SS. Pierre et Paul, db. r (40h. Ste. Julienne.	14-(T. O. St. Bonaventure, Ev. et Di. v. & p.)
7 V	S. Norbert, sv. o. d. b	15-(T. O. † Be. Angeline de Maradun- no, Ve. v. & p.) (10)
8 S	Ste. Elisabeth, v. sd. b† (40h. Ste. Dupas.	16-1er Dim. de St. Joseph. (4) Scap. Mont-Carmel ou Oct. p. (18) Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) (T. O. Canonisation du Séraphique St. François, v. & p.)
9 D	5 P. (SS. Zénon et O. db. Dios. Montréal.) vr (Martine.	20-O ! très-doux Jésus, etc., ou dans l'Oct. v. & p. (28)
10 L	Les 7 martyrs, sd. r† (40h. Ste.	23-2e Dim. de St. Joseph. (4)
11 M	S. Marguerite, v. s. b†	24-(T. O. St. François Solano, O. v. & p.)
12 M	S. Jean Gualbert, as. db. b. (40h. Ste. Elizabeth.	27-(T. O. † Ste. Ounégonde, Reine de Portugal, V. v. & p.) (10)
13 J	S. Anaclet, p. m. sd. r†	30-8e Dim. de St. Joseph. (4) Je vous salue, etc. v. & p. (24) Scap. Mont-Carmel, v. & p. (18)
14 V	S. Bonavent, sv. o. db. b (40h.	
15 S	S. Henri, o. sd. b† [St. Rémi.	
16 D	6 P. N.-D. du M. Carmel, dm. b (40h. St. Barthélemi.	
17 L	S. Alexis, o. sd. b† [St. Alexis.	
18 M	S. Camille de L., o. d. b (40h.	
19 M	S. Vincent de Paul, o. db. b	
20 J	S. Jér. Emilien, o. db. b (40h. Ste. Anicet.	
21 V	Ste. Praxède, v. s. b†	
22 S	S. Marie Mag. db. b (40h. Ste. Esprit.	
23 D	7 P. S. Apollinaire, sv. m. db. r	
24 L	Vig. v† (40h. Rigaud.	
25 M	S. Jacques, Ap. 2 cl. (Diocèse Montréal, db. 1 cl. avec Oct.)	
26 M	Ste. Anne, mère de la S. V. 7 cl. b (40h. Varennes.	
27 J	Oct. sd. r† [N.-D. Pitié, Mont.	
28 V	S. Nazaire, etc. m. sd. r† (40h.	
29 S	Ste. Marthe, v. sd. b†	
30 D	3 P. Du Dim. s. vr (Sol. Ste. Anne.) (40h. Ste. Marthe.	
31 L	St. Ignace de Loyola, o. db. b (s. j.) (U.)	

1876

AOUT.

Consacré au Cœur
Imm. de Marie.SOLEIL { Lev. le 1^{er} à 4h. 48m. Le 15 à 5h. 5m.
Coul. le 1^{er} à 7h. 24m. Le 15 à 7h. 3m.LUNE { P.L. le 5 à 1h. 43m. m. D.Q. le 12 à 5h. 4m. s.
N.L. le 19 à 7h. 34m. m. P.Q. le 26 à 1h. 23m. s.

Dates.	FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. *V. Ind. de la sem. (§) et du mois (¶).
24 M	Oct. de St. Jacques, db. r (40h. <i>Chatsauguay</i> .)	2—Scap. bleu. p. (14) T. O. Dédicace de N. D. des Anges ou de la Portion- cule. Abs. gén. et Ind. pl. à cha- que visite et prière pour le Pape. (71)
2 M	S. Alp. de Liguori, m. v. db. b	4.—1 ^{er} vendredi du mois. p. (3) (T. O. Solennité de St. Dominique. Pa- triarche de l'Ordre des Frères Pri- cheurs. Ind. des Stations de Rome. v. & p.)
3 J	Inv. de S. Etienne, sd. rt (40h. <i>St. Valentin</i> .)	5—Salve Regina, etc., et Sub tūm, etc. p. (8) Rosaire. v. & p. (9)
4 V	S. Dominique, c. db. b	6—4 ^e Dim. de S. Joseph. (4)
5 S	N.-D. des Neiges, dm. b (40h. <i>St. Vincent, Montréal</i> .)	12—(T. O. Ste. Claire d'Assise, V. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
6 D	9 P. Transfig. de N. S. dm. b	13—5 ^e Dim. de St. Joseph. (7) (T. O. + B. Pierre de Mogliano, C. v. & p.) (10)
7 L	S. Cajetan, o. db. b (40h. <i>St. Callixte</i> .)	14—(T. O. + B. Sanctus de Montefel- tro, C. v. & p.) (11) <i>St. Louis</i>
8 M	SS. Cyriaque et C. mm. sd. rt	15—(T. O. Assomption de la Très-Ste. Vierge. Abs. gén. & Ind. pl. v. & p.)
9 M	Vig. S. Pierre et S. Paul, dm. b (40h. <i>St. Philomène</i> .)	16—(T. O. St. Roch de Montpellier, C. v. & p.)
10 J	S. Laurent, m. 2 cl. r	18—(T. O. Be. Claire de Montefalco, Ve. v. & p.)
11 V	Oct. sd. rt (40h. <i>St. Laurent</i> .)	19—(T. O. St. Louis, Ev. et C. v. & p.)
12 S	Ste. Claire, v. db. b	20—6 ^e Dim. de St. Joseph. (4) Lita- nies de la Ste. Vierge, v. & p.) (11)
13 D	10 P. Du Dim. sd. r (40h. <i>Lac des Deux-Montagnes</i> .)	Salve Regina, etc., et Sub tūm, etc. p. (8) Prop. de la Foi ou Oct. v. ég. par. v. & p. (20) Conf. du Sacré- Cœur. v. & p. (12) Scap. Mont-Car- mel. v. & p. (13) S. ap. bleu. p. (14) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Rosaire. v. & p. (9) Congrèg. de la Ste. Vierge. v. & p. (22) (19) Archi- confrérie. (1) Conf. de la Bne. Mort. v. & p. (7) Omb. perpétuel de St. Joseph. v. & p. (15) Objets bénits. p. (6) Apostolat. v. & p. (16)
14 L	Vig. De l'Assomption, vlt	25—(T. O. St. Louis, Roi de France. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
22 M	ASSOMPTION, 1 cl. b (40h. <i>St. Côme</i> .)	27—7 ^e Dim. de St. Joseph. (4) Salve Regina, etc., et Sub tūm, etc. p. (8) Rosaire. v. & p. (9)
16 M	S. Roch, o. db. b	28—Scap. bleu. p. (14)
17 J	Oct. S. Laurent, db. r (40h. <i>Hemmingford</i> .)	
18 V	S. Hyacinthe, o. db. b (<i>Brigide</i> .)	
19 S	Jeûne. Oct. sd. bt (40h. <i>St.</i>	
20 D	11 P. S. Joachim, dm. b (Sol. de l'Assomption.)	
21 L	S. Jeanne de Chantal, ve. d. b (40h. <i>Maison de Nazareth</i> .)	
22 M	Oct. Assomp. db. b	
23 M	Vig. S. Philippe Bénitt, c. d. b (40h. <i>Frs. de la Charité</i> .)	
24 J	S. Barthélemi, ap. 2 cl. r	
25 V	S. Louis, Roi. c. sd. b (40h. <i>Ne</i>	
26 S	S. Bernard, o. v. db. b (<i>Perrot</i> .)	
27 D	12 P. S. Cœur de Marie, dm. b (40h. <i>Nov. des P. Jésuites</i> .)	
28 L	S. Augustin, m. v. db. b	
29 M	Décoll. de S. J. Bte. dm. r (40h. <i>St. Justine</i> .)	
30 M	Ste. Rose de Lima, v. db. b	
31 J	S. Raymond Non. c. db. b (40h. <i>St. Anne des Plaines</i>)	

1876
SEPTEMBRE.

Consacré à N. D. des
Sept Douleurs.

Lev. le 1er à 5h. 26m. Le 15 à 5h. 43m.
Sol. le 1er à 6h. 34m. Le 15 à 6h. 51m.

P. L. le 3 à 4h. 18m. s. D. Q. le 10 à 11h. 26m. s.
N. L. le 17 à 5h. 0m. s. P. Q. le 25 à 7h. 9m. m.

Dates. PÈRES RELIGIEUXES.

- 245 V S. Joseph de Cal. c. db. b
2 S. Etienne, c. sd. b. (40h. Sherrington.
D 13 P. Du Dim. sd. v. r.
L Férie, vr. (40h. St. Philippe.
M S. Laurent Just. v. c. sd. bt
6 M Férie, vr. (40h. St. Zoticus.
7 J Du St. Sacrement, sd. bt
8 V Nativité, 2 cl. b (40h. Hochelaga
9 S Oct. sd. bt
10 D 14 P. S. V. de Marie, dm. b (Sol. Nativité) (40h. Laprairie
11 L S. Nicolas Tolentin, c. (hier) db. b
12 M Oct. sd. bt (40h. Lasolla.
13 M Oct. sd. bt
14 J Exal. Ste. Croix, dm. r. (40h. Ste. Cécile.
259 V Oct. Nativité, db. b
16 S SS. Corneille et Cyp. mm. sd. r. (40h. St. Augustin.
17 D 15 P. N.-D. des Sept Douleurs, dm. b
18 L S. Joseph de Cop. c. db. b (40h. St. Cyrien.
19 M SS. Janvier et C. mm. db. r.
20 M 4 T. Vig. SS. Eustache, etc. mm. db. r. (40h. Ste. Agathe.
21 J S. Mathieu, AP. 2 cl. r.
22 V 4 T. S. Thomas de V. v. v. c. d. b (40h. Jésus. Montréal.
23 S 4 T. S. Lin. p. m. sd. rt
24 D 16 P. N.-D. de la Merci, dm. b (40h. Verchères.
25 L Stigmates de S. Frs. (17) db. b
26 M SS. Cyp. et Justine, mm. s. r. (40h. St. Eustache.
27 M SS. Gôme et Dam. mm. sd. rt
28 J S. Vincelas, m. sd. r. (40h. Chamblay.
29 V S. Michel, Arch. 2 cl. b
30 S S. Jérôme, c. d. db. b (40h. D'Assomption.

INDULGENCES PLIÉRIÈRES.
V. Ind. de la sem. (5) et du mois (7).

- 1-1er vendredi du mois. p. (5) (F. O. Be. Isabelle de France, Sœur de St. Louis, Ve. v. & p.)
3-1er Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. + BB. Jean et Pierre, MM. v. & p.) (10)
4-(T. O. Ste. Rose de Viterbo, V. v. & p.)
8-(T. O. Nativité de la Très-Sainte Vierge. Aba. gén. et Ind. pl. v. & p.)
9-(T. O. + Be. Séraphine Sforza, Ve. v. & p.) (10)
10-2e Dim. de St. Joseph. (4) Litanies de la Ste. Vierge. v. & p. (11) Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (5) Apostolat. v. & p. (16) Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Scap. Mont-Carmel. v. & p. (13) Scap. bleu. p. (14) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Rosaire. v. & p. (2) Cong. de la Ste. Vierge. v. & p. (22) Archiconfr. (1) Conf. de la Bonne Mort. v. & p. (7) Guile. perpétuel de St. Joseph. v. & p. (15) Objets bénits. p. (6).
11-(T. O. B. Bernard d'Omde, O. v. & p.)
14-Scap. bleu. p. (14)
17-3e Dim. de St. Joseph. (4) Salve Regina et Sub tuum. p. (8) Rosaire. v. & p. (9) (T. O. Fête des Stigmates du Séraphique St. François. v. & p.)
18-(T. O. St. Joseph de Copertino, C. v. & p.)
24-4e Dim. de St. Joseph. (4) Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (3) Rosaire. v. & p. (9)
25-(T. O. St. Pacifique de Saint Séverin, O. v. & p.)
26-(T. O. Be. Lucie de Calatagiron, Ve. v. & p.)

1876
OCTOBRE.

Commencé aux Solais
Arques.

SOLAI : Lev. le 1er à 6h. 3m. Le 15 à 6h. 21m.
Com. le 1er à 6h. 57m. Le 15 à 6h. 5m.

LUNE : P.L. le 3 à 6h. 2m. m. D.Q. le 10 à 6h. 25m. m.
N.L. le 17 à 6h. 2m. m. P.Q. le 25 à 7h. 0m. m.

Dates:		FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. V. Ind. de la sem. (6) et du mois (7).
25 D	17 P.	St. Rosaire, dm. b (Sol. St. Michel)	1—6e Dim. de St. Joseph. (4) Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc., p. (8) Confrérie du Rosaire, v. & p. (9) (Fête du Rosaire) Scap. Mont-Carmel, v. & p. (13) Scap. bleu, pl. (14) (Sol. de St. Michel.) (T. O. t. Ne. Louise de Savoie, Ve. v. & p.) (10)
2 L	SS. Angés Gardiens, db. b (40h.		2—Scap. bleu, p. (14)
3 M	Férie, vri. [St. Jérôme.		4—(T. O. Solennité du Séraph. St. François, Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
4 M	St. François d'Assise, o. db. b (40h. St. Lin.		5—(T. O. Commémoration des Frères et des Sœurs défunts des Tiers-Ordres, v. & p.)
5 J	Du St. Sacrement sd. bt.		6—1er vendredi du mois, p. (5) (T. O. Ste. Marie Française des cinq plaies, Ve. v. & p.)
6 V	St. Bruno, o. d. b (40h. Vaudreuil.		8—6e Dim. de St. Joseph (4) Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Rosaire, v. & p. (9) (T. O. t. Ste. Brigitte, Reins de Suède, Ve. v. & p.) (10)
7 S	De-Hum. Conc. sd. bt.		12—(T. O. St. Séraphin de Montegrano, v. & p.)
8 D	18 P. Maternité de la Ste. Vierge, dm. b (40h. St. Jacques d'Athigon.		13—(T. O. St. Daniel et comp. MM. v. & p.)
9 L	SS. Denis, etc., m. sd. r.		15—7e Dim. de St. Joseph. (4) Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Rosaire, v. & p. (9)
10 M	St. Ars. de Borgia os. bt (S. J.) (U) (40h. St. Michel.		16—Scap. Mont-Carmel, v. & p. (13) Scap. bleu, p. (14)
11 M	Ste. Brigitte, v. db. b		19—(T. O. St. Pierre d'Alcantara, C. v. & p.)
12 J	Du St. Sacrement, sd, bt (40h. Longue-Pointe.		20—(T. O. St. Elzéar, Comte d'Arian, O. v. & p.)
13 V	St. Edouard, c. sd. bt.		22—1er Dim. de St. Joseph. (4) Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Rosaire, v. & p. (9)
14 S	St. Calixte, r. m. db. r (40h. Ste. Thérèse.		23—(T. O. St. Jean de Capistran, C. v. & p.)
25 D	19 P. Pureté de la S.Vge. dm. b		26—(T. O. B. Bonaventure de Potenza, C. v. & p.)
16 L	Ste. Thérèse, v. d. b (40h. Ste. Ste. Geneviève.		27—(T. O. St. Yves de Bretagne, C. v. & p.)
17 M	Ste. Hedwidge, vn. sd. bt.		28—2e Dim. de St. Joseph. (4)
18 M	St. Luc, Evang. 2 cl. r (40h. St. Jean de Matha.		30—(T. O. B. Ange d'Acri, C. v. & p.)
19 J	S. Pierre d'Alcan, o. d. b		
20 V	S. Jean de Canti, o. d. b (40h. St. Joseph du Lac.		
21 S	De l'Imm. Conc. sd. bt.		
22 D	20 P. Pat. de B. V. Marie, dm. b		
23 L	Férie, vri [40h. St. Bruno.		
24 M	St. Raphaël, An. dm. b (40h. Pointe Claire.		
25 M	SS. Chrysante, etc., m. s. r.		
26 J	Du St. Sacrement, sd. bt (40h.		
27 V	Vigile, vi [St. Edouard.		
28 S	SS. Simon et Jude, Ap. 2 cl. r (40h. St. Gabriel, Montréal.		
29 D	21 P. Du Dim. sd. vi		
30 L	Férie, vri (40h. Mont S. Marie.		
31 M	Jeûne, Vig. vi [Montréal.		

1876

NOVEMBRE

Censures aux Ames
du Purgatoire.Soleil le 1^{er} à 8h. 44m. Le 15 à 7h. 35m.
Le 1^{er} à 4h. 44m. Le 15 à 4h. 25m.Lune le 1^{er} à 8h. 36m. P.Q. le 8 à 9h. 22m. s.
le 15 à 7h. 53m. s. P.Q. le 23 à 11h. 32m. s.

Dates.	PÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. V. Ind. de la sem. (S) et du mois (T).
308 M	TOUSSAINT, 1 cl. (d'ob.) b (non juridq.) (40h. Villa-Maria.	1—Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Conf. du S. Cœur v. & p. (12) Scap. bleu. v. & p. (14) Conf. de la Bonne Mort. v. & p. (7) Ojeis bé- nites. p. (6) Apostoles. v. & p. (16) (T. O. Fête de la Toussaint. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
2 J	Trépassés, db. n	2—Conf. du Sacré-Cœur. v. & p. (12) Apostolat. v. & p. (16)
3 V	Oct. sd. bt (40h. St. Vincent de Paul.	3—1 ^{er} vendredi du mois. p. (3) 5—3 ^e Dim. de St. Joseph. (4)
4 S	S. Charles Bor. év. c. db. b	12—4 ^e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. St. Jacques d'Alcala. C. v. & p.)
5 D	23 P. Du Dim. sd. b. (40h. St. Placide.	14—(T. O. B. Gabriel Farretti. C. v. & p.)
6 L	Oct. sd. bt (40h. Jollette.	16—(T. O. + Ste. Agnès d'Assise. V. v. & p.) (10)
7 M	Oct. sd. bt (40h. Jollette.	17—(T. O. + Be. Salome, 4 ^{re} église de Pologne. Ve. v. & p.) (10)
8 M	Oct. Toussaint, db. b	18—5 ^e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. Ste. Elizabeth de Hongrie. Ve. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
9 J	Béd. Bas. de Laitan, db. b (40h. Lachenaie.	21—Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Rosary. v. & p. (10) Scap. Mont. Carmel. v. & p. (16) (T. O. Présentation de la Très-Sainte V. au temple. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
10 V	S. André Avelin. c. db. b	23—(T. O. Ste. Catherine. V. M. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
11 S	S. Martin. év. c. db. b (40h. Hôtel-Dieu, Montréal.	26—6 ^e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. St. Léonard de Port Maurice. C. v. & p.)
12 D	23 P. Du Dim. sd. v.	28—(T. O. St. Jacques de la Marche, C. v. & p.)
13 L	St. Stanislas Kotska. C. db. b. (S. J.) (8) (40h. Ste. Sophie.	29—(T. O. Fête de tous les saints des trois ordres. Rénovation de la Pro- fession. v. & p.)
14 M	S. Didace, O. 2 cl. bt	
320 M	Ste. Gertrude, v. db. b (40h. St. Stanislas.	
16 J	S. Martin, p. m (12) sd. rt	
17 V	S. Grégoire Th. év. c. sd. bt (40h. Huntingdon.	
18 S	Béd. Bas. de SS. Pierre et P. db. b	
19 D	24 P. Ste. Elizabeth. va. db. b (40h. St. Thomas.	
20 L	S. Félix de Valois, c. db. b	
21 M	Présentation, dm. b (40h. St. Gabriel de Brandon.	
22 M	Ste. Cécile, v. m. db. r	
23 J	S. Clément, p. m. db. r (40h. Épiphanie.	
24 V	S. Jean de la Croix, c. db. b	
25 S	Ste. Catherine, v. m. db. r (40h. St. Luc.	
26 D	25 P. Du Dim. sd. v.	
27 L	Férie. vrt (40h. Ste. Béatrix.	
28 M	SS. Irénée, etc. m. db. r	
29 M	Vigile, vrt (40h. St. Liguori.	
30 J	S. André, AP. 2 cl. r	

1876
DECEMBRE

Consecré à Marie
conçue sans péché.

SOLAR.

LUNE

Lev. le 1er à 7h. 26m. Le 15 à 7h. 39m.
Coi. le 1er à 4h. 12m. Le 15 à 4h. 12m.
P.L. le 1 à 6h. 9m. m. D.Q. le 7 à 5h. 23m. m.
N.L. le 15 à 1h. 19m. s. P.Q. le 23 à 6h. 47m. s.
P.L. le 30 à 5h. 4m. s.

Dates.		FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIFIÈRES. V. Ind. de la sem. (5) et du mois (7).
286 V	F	Férie, vit (40h. <i>Eglise n'en ayant pas eu.</i>)	1—1er vendredi du mois. p. (3) (T. O. St. Josephat, Ev. M. v. & p.)
2 S		Ste. Bibiane, v. m. sd. r	3—7e Dim. de St. Joseph. (4) Prop de la Fol. v. ég. par. et p. (20)
3 D		1er Avent, sd. vi* (S. Frs.-X.) (U) (40h. <i>La Cathédrale.</i>)	3—Litanies de la Ste. Vierge, v. & p. (11) Salve Regina, etc. et Sub tuum, etc. p. (8) Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Scap. Mont-Carmel. v. & p. (13) Scap. bleu, p. (14) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Conf. du Rosaire. v. & p. (9) Cong. de la Ste. Vge. v. & p. (23) (15) Archiconfrérie. (1) Conf. de la Bonne Mort. v. & p. (7) Culte perpétuel de St. Joseph. v. & p. (24) Objets bénits. p. (6) Apostolat. v. & p. (16) (T. O. Solennité de l'Imm. Conception de la Très-St. Vierge, Patronne des trois ordres de St. François Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
4 L		S. Pierre Chr. ev. d. db. b	9—(T. O. † Be. Elizabeth de Waldsech appelée la Bonne; Vê. v. & p.) (10)
5 M		S. Frs.-Xavier, dm. b (40h. <i>Caughnawaga.</i>)	10—1er Dim. de St. Joseph. (4)
6 M		Jeûne. S. Nicolas, ev. o. db. b	12—(T. O. Invention du corps du Séraphique St. François, v. & p.)
7 J		S. Ambroise, ev. d. db. b (40h. <i>Asile St. Joseph, Montréal.</i>)	14—(T. O. Be. Delphine, V. v. & p.)
8 V		Jeûne. Imm. CONCEPTION, 2 cl. b (d'ob.) (non juridique.)	17—2e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. † Be. Marguerite Colonna, V. v. & p.) (10)
9 S		Oct. sd. bt (40h. <i>N.-D. des Anges, Montréal.</i>)	18—Salve Regina, etc. et Sub tuum, etc. p. (8) Rosaire. v. & p. (9)
10 D		2 Avent, sd. vi	24—3e Dim. de St. Joseph. (4)
11 L		S. Damase, p. c. sd. bt (40h.)	25—Assistance au prône. (5) Stations de Rome. v. & p. (26) Apostolat. v. & p. (15) Scap. bleu. p. (14) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Cong. de la S.e. Vierge. v. & p. (22) Conf. de la Bonne Mort. v. & p. (7) Objets bénits. p. (6) Rosaire. v. & p. (9) (T. O. Nativité de N.-S. J. O. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
12 M		Oct. sd. bt [Nov. de S. Croix.]	27—Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Archiconfrérie. (1) Apostolat. v. & p. (16) Objets bénits. p. (6)
13 M		Jeûne. Ste. Lucie, v. m. db. r	31—4e Dim. de St. Joseph. (4)
14 J		Oct. sd. bt (40h. <i>Lachine.</i>)	
250 V		Jeûne. Oct. Im. Conc. db. b (40h. <i>St. Ambroise.</i>)	
16 S		S. Eusèbe, ev. m. db. r	
17 D		3 Avent, sd. vi* (40h. <i>Pointe-aux-Trembles.</i>)	
18 L		Expectation de la Ste. V. dm. b	
19 M		Férie, vit (40h. <i>St. André.</i>)	
20 M		4 T. Vig. Férie, vit	
21 J		S. Thomas, Ap. 2 ch. r (40h. <i>St. Félix de Valois.</i>)	
22 V		4 T. Férie, vit	
23 S		4 T. Férie, vit (40h. <i>Ecole.</i>)	
24 D		4 Avent, vi* Vig. [Normale.]	
25 L		Nom. 1 cl. (d'ob.) b (non juridique.) (40h. <i>B. Alphonse.</i>)	
26 M		S. Etienne, m. 2 cl. r	
27 M		S. Jean, Evang. 2 cl. b (40h. <i>St. Jean.</i>)	
28 J		SS. Innocents, mm. 2 cl. vi	
29 V		S. Thomas de C. ev. m. db. r (40h. <i>Ste. Melanie.</i>)	
30 S		Oct. sd. b	
31 D		Dim. dans l'Oct. S. Sylvestre, p. c. db. b (40h. <i>Cot. S. Louis.</i>)	

REMARQUES.*

*Dei Amorem et calum querentibus,
indulgentiæ sunt ingens thesaurus
et gemmæ pretiosæ. St. Ignace.*

A.—Toutes les Indulgences mentionnées dans notre tableau sont des Indulgences plénières.

B.—La confession et la communion sont nécessaires pour toutes ces Indulgences, à l'exception de la cession du Lundi, du Chemin de la Croix et de la récitation des six *Pater, Ave* et *Gloria* du Scapulaire bleu. Pour les gagner, il faut toutefois être en état de grâce.

C.—L'indication, dans la colonne des indulgences, de la confrérie ou prière veut dire que ceux qui appartiennent à telle confrérie ou ont fait telle prière, ont droit à telles indulgences du jour, le chiffre, en tête des dites indulgences, correspondant à la date du mois.

D.—Les lettres v. & p. (visite et prière) ajoutées à la confrérie ou prière qui porte l'indulgence, veulent dire qu'à la confession et à la communion, il faut ajouter une visite à l'église, et y prier pour le Pape.

E.—Quand la lettre p est seule, il faut seulement prier pour le Pape; ce qui peut se faire ailleurs qu'à l'église.

F.—Quand les lettres v. et p. ou p seule sont omises, alors la confession et la communion sont seules nécessaires sans prières additionnelles.

G.—On entend aussi par Eglise toutes chapelles ou oratoires publics où les Fidèles ont libre accès.

H.—Pour qu'il y ait visite, il faut réellement entrer et sortir de l'Eglise; ce qui est surtout essentiel quand on veut gagner, le même jour, plusieurs Indulgences qui requièrent la visite. Seulement le vestibule n'étant pas l'Eglise, on peut se contenter de sortir jusque là et entrer de nouveau dans l'Eglise pour constituer une nouvelle visite. La visite peut généralement se faire depuis le lever au coucher du soleil le jour où l'indulgence est appliquée.

J.—Il y a visite, si l'on fait la communion dans une église ou oratoire où le public est librement admis, et il n'est pas nécessaire de renouveler cette visite, si l'on y prie pour le Souverain Pontife.

K.—La confession d'une fois par semaine, quand même elle se ferait le lundi d'une semaine pour ne se renouveler que le samedi de l'autre, est suffisante pour gagner toutes les Indulgences qui se rencontrent dans l'intervalle: la communion, cependant, est requise chaque fois.

L.—La même communion peut servir pour gagner toutes les indulgences qui se rencontrent le même jour, si l'on remplit les autres conditions.

M.—Les prières que l'on récite pour le Pape sont généralement cinq *Pater* et *Ave*. On peut cependant réciter toute autre prière équivalente, aucune n'étant prescrite spécialement: il faut seulement penser alors qu'on prie selon les intentions du Souverain Pontife, sans qu'il soit nécessaire de se rappeler toutes les fins particulières.

N.—Toutes les indulgences de ce tableau sont applicables aux âmes du Purgatoire. Si, par exception, il y en avait qui ne le fussent pas, nous les indiquerons.

O.—Toutes les personnes qui ont fait la cession appliquent de droit toutes leurs indulgences aux âmes du Purgatoire.

* Nota.—Pour avoir une intelligence exacte de notre Calendrier, il faut commencer par lire avec attention les remarques ci-dessus.

P.—On doit se rappeler que pour gagner une indulgence plénière, il faut être en état de grâce, ne conservant aucune affection au péché, même veniel, et avec l'intention de la gagner, en remplir exactement les conditions. (Il sera bon en conséquence d'offrir à Dieu chaque matin toutes les indulgences que l'on peut gagner dans la journée.)

R.—Il est louable aussi d'essayer de gagner à chaque communion autant d'indulgences plénières que l'on peut. L'on n'est jamais sûr d'en avoir gagné une seule dans toute sa plénitude; toutefois on peut dire avec certitude que chacune d'elles gagnée même imparfaitement, en devenant une indulgence partielle très-abondante, nous attire de grandes faveurs du Ciel. D'ailleurs presque toutes nos indulgences étant applicables aux Ames du Purgatoire, on peut toujours les offrir conditionnellement en tout ou en partie pour le soulagement de ces pauvres Ames.

S.—Les lettres T. O. veulent dire Tiers-Ordre (de St. François,) et toutes les indulgences qui viennent après ces deux lettres sont particulières au Tiers-Ordre. Toutes les autres sont communes à tous les Fidèles.

T.—Tous les noms de Saints portés sur la colonne des indulgences après les lettres T. O. composent le calendrier franciscain.

U.—Toutes les fêtes qui se trouvent entre parenthèses avec les lettres S. J. sont spéciales à la Compagnie de Jésus et portent indulgence plénière pour ceux qui ayant communiqué, visitent l'église des Jésuites et y prient pour le Pape.

V.—Les petites lettres placées après la classe de chaque fête de Saint désignent la couleur des ornements du jour. Quand le signe [f] y est ajouté, les messes basses peuvent être célébrées en noir, tandis que le signe [n] veut dire qu'aux Vêpres du Dimanche, on prend la couleur du jour suivant.

X.—Les noms en italiques après le signe [40h.] indique l'endroit où les quarante heures pour le diocèse de Montréal ont lieu ce jour-là.

Y.—Les gros chiffres remplaçant les dates 1 et 15 de chaque mois marquent les jours écoulés depuis le commencement de l'année.

INDULGENCES PLÉNIÈRES

QUE L'ON PEUT GAGNER

CHACUN FOIS.—Le Chemin de la Croix, (26)

Repas de charité, p. (27)

Six Pater, Ave et Gloria, (28)

UNE FOIS PAR JOUR.—O! Bon et très doux Jésus, etc, p. (29)

Cession, v. & p. (30)

(8) UNE FOIS PAR SEMAINE.—Scap. Mont-Carmel, v. ég. par. & p. (31)

Scap. Rouge, p. (33)

Cession v. & p. (34)

Cong. de la Ste. Vierge, v. & p. (35)

(7) UNE FOIS PAR MOIS.—Saint, Saint, Saint, v. & p. (36)

Scap. bleu, p. (32)

3 Gloria Patri, (37)

Trois offrandes à la Ste. Trinité, p. (38)

Louanges au St. Nom de Dieu, v. & p. (39)

Veni Creator

Veni Sancte Spiritus

Anima Christi, etc. — & p. (41)

P. (40)

Loué et remercié, p. (42)

Mon aimable Jésus, p. (43)

L'angelus, p. (44)

Salve Regina, etc, et Sub tuum, p. (45)

Doux cœur de Marie, etc, v. & p. (46)

Souvenez-vous, etc, v. & p. (47)

Angé de Dieu, etc, v. & p. (48)

3. Pater et Ave, p. (49)

Donnez-nous la paix, etc, v. & p. (50)

Méditation ou oraison mentale, p. (51)

Actes de Foi, d'Espérance et de Charité, p. (52)

O ! très-miséricordieux Jésus, etc, v. & p. (53)

Prop. de la foi, v. ég. par. & p. (54)

Conf. du St. Sacrement, v. & p. (55)

Conf. du St. Cœur de Jésus, p. (56)

Scap. bleu, v. & p. (57)

Chapelet, v. & p. (58)

Conf. du Rosaire, v. & p. (59)

Archiconfrérie, v. & p. (60)

Union de prières, p. (61)

Apostolat, p. (62)

Un rois par an. — Triduo en l'honneur de la T. Ste. Trinité, v. & p. (63)

Conformité à la volonté de Dieu, p. (64)

Notre-Dame de Compassion, (65)

Prop. de la foi, v. ég. par. & p. (66)

Scap. bleu, p. (67)

Chapelet, (68)

Archiconfrérie, (69)

Culte perpétuel de St. Joseph, v. & p. (70)

A L'HEURE DE LA MORT. — Pour ceux qui auront souvent récité le "Salve Regina et Sub tuum". Voir le No. 8. [Voir le No. 48.]

Pour ceux qui auront souvent récité la prière, "Angé de Dieu".

Pour ceux qui auront souvent récité les actes de Foi, d'Espérance et de Charité. Voir le No. 52. [de Dieu. Voir le No. 64.]

Pour ceux qui auront souvent fait l'acte de conformité à la volonté Pour les associés du St. Sacrement. Voir le No. 55.

Pour les associés du Sacré Cœur, invoquant alors le St. Nom de Jésus. Voir le No. 12.

Pour les associés du Rosaire. Voir le No. 9.

Pour ceux qui appartiennent à la C. de la Ste. Vierge. Voir le No. 22.

Pour les associés de l'Archiconfrérie, en invoquant le Nom de Jésus. Voir le No. 1.

Pour les associés de la Bonne Mort. Voir le No. 7.

Pour les associés du culte perpétuel de St. Joseph. Voir le No. 15.

Pour ceux qui portent le Scap. Rouge. Voir le No. 38.

Pour ceux qui portent le Scap. Mont Carmel. Voir le No. 13.

Pour ceux qui portent le Scap. Bleu. Voir le No. 14.

Pour ceux qui portent des objets bénits. Voir le No. 6.

Pour ceux qui portent le Cordon de St. Joseph. Voir le No. 2.

NOTES.

1 Archiconfrérie du St. et Imm. Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs. "C'est une œuvre merveilleuse, remplie de prodiges de grâce et de conversion," et qui plaît infiniment à la Mère de Miséricorde. Il faut dire seulement un *Ave Maria* par jour; ce qui n'est pas nécessaire toutefois pour avoir droit aux indulgences.

2 "Ce cordon est le symbole de la pureté, et la pureté est la vertu que N. S. aime d'un amour de prédilection." On le porte sous les vêtements comme une ceinture. Réciter chaque jour sept *Gloria Patri* en l'honneur de St. Joseph.

3 N. S. a fait espérer à la Vén. Marguerite Marie la grâce de la pénitence finale pour ceux qui feraient à cette intention et pour honorer son divin cœur une neuvaine de communions à chaque 1er Vendredi du mois pendant neuf mois de suite. Il y a indulgence plénière pour les associés du S.-Cœur. Voir le No. 12.

4 C'est la salutaire dévotion des 7 Dimanches consacrés à ce glorieux Patriarche. Elle a pour but d'honorer les 7 douleurs et les 7 allégresses de St. Joseph pendant sept Dimanches consécutifs, en récitant chaque fois la prière: "O très chaste Epoux de Marie," etc. etc. Ceux qui ne savent pas lire ou qui n'ont point cette prière, peuvent gagner les indulgences en récitant sept *Pater, Ave* et *Gloria*.

5 Il suffit d'assister au prône du jour.

6 Il suffit de les porter sur soi ou de les garder en lieux convenables, en récitant au moins une fois par semaine soit le chapelet, soit la couronne de N. S. ou de la Ste. Vierge, ou en assistant à la messe, etc., etc.

7 Elle a pour but de se préparer mutuellement à bien mourir. Il n'y a aucune autre obligation à remplir.

8 Pour ceux qui récitent chaque jour, pour réparer les outrages faits à la Mère de Dieu, le matin le "Salve Regina" et le soir le "Sub tuum" en y ajoutant chaque fois les versets: Dignare me laudare te, Virgo Sacrosanta; Da mihi virtutem contra hostes tuos..... Benedictus Deus in Sanctis suis. Amen.

9 "Le Rosaire est le merveilleux instrument de la destruction du péché, du recouvrement de la grâce et de la gloire de Dieu." Les associés doivent le réciter au moins une fois par semaine.

10 Les indulgences du T. O. marquées d'une croix peuvent être gagnées un autre jour.

11 Pour ceux qui les récitent tous les jours. "Cette prière réunit les titres, les éloges et les noms les plus glorieux qu'on puisse donner à la Mère de Dieu."

12 "Elle a pour but de rendre amour pour amour au Cœur de Jésus, le dédormant ainsi de la froideur des hommes. Inscrive son nom sur le livre de la Confrérie du S. Cœur, c'est l'inscrire sur le livre de la vie." Il faut réciter chaque jour un *Pater, Ave* et *Crédo* (ceux de la prière du matin suffisent,) avec l'invocation: "O doux Cœur de Jésus faites que je vous aime toujours plus."

13 "Celui qui mourra revêtu de cet habit sera préservé des feux éternels." Paroles de la Ste. Vierge à St. Simon Stock. Pour avoir part à ce privilège comme pour gagner les indulgences attachées au Scapulaire, il suffit d'appartenir à la Confrérie et de porter le Scapulaire avec piété.

14 Ou Scapulaire de l'immaculée Conception: pour "honorer ce glorieux privilège de Marie." On n'est tenu à aucune prière spécialement; elles sont laissées à la piété de chacun.

15 " Cette association est une source nouvelle de bénédictions, matérielles et temporelles pour les familles, car la confiance en sa puissante protection ne fut jamais trompée. Chaque associé choisit un jour dans l'année pour l'honorer plus spécialement.

16 Cette dévotion est intimement liée à celle du Sacré-Cœur, et en réalité " elle en est le fruit naturel. " Son but est d'unir tous les cœurs au S. Cœur de Jésus. Pour en faire partie, il suffit de faire inscrire son nom sur le registre tenu à cet effet et d'offrir, au moins une fois par jour, les œuvres de la journée suivant les intentions du S. Cœur de Jésus.

17 C'est une heure que l'on consacre tous les jours à remercier N. S. de l'institution de l'Eucharistie.

18 L'ind. pl. peut se gagner en communiant soit le Jeudi St. ou à Pâques.

19 Tous les fidèles ont droit à l'indulgence de ce jour.

20 " C'est une œuvre admirable; elle est devenue une des plus douces consolations de l'Eglise dans ces derniers temps. " Il faut réciter un *Pater* et un *Ave* chaque jour, avec l'invocation: " St. François-Xavier, priez pour nous " et payer un sou par semaine.

21 Pour les Tertiaires qui, s'étant confessés et ayant communiqué, renouvellent leur profession.

22 " La Ste. Vierge a témoigné mille fois combien ces associations lui étaient agréables, par la protection souvent miraculeuse dont elle les a couvertes, et le vrai congréganiste de Marie ne périra jamais. "

23 " O très doux Jésus ! ne soyez point mon Juge, mais mon Sauveur. " Pour ceux qui la réciteront tous les jours de l'année.

24 " Je vous salue, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous; que votre grâce soit avec moi: vous êtes bénie entre toutes les femmes et béni soit Ste. Anne, votre Mère, de laquelle vous êtes née sans tache et sans péché. O Vierge Marie, vous avez donné le jour à J.-C. le fils du Dieu vivant. " Ainsi soit-il. Pour ceux qui l'ont dit au moins dix fois par mois.

25 " C'étaient des pèlerinages et des prières, que les Chrétiens faisaient autrefois auprès des tombeaux des Apôtres et des Martyrs. " Et pour encourager cette pieuse coutume, les Souverains Pontifes y ont attaché, à certains jours de l'année, diverses indulgences qu'ils peuvent gagner ceux qui appartiennent au Scap. bleu, à la Conf. du Rosaire, à la Conf. de Notre-Dame, à la Conf. de la Bonne Mort, à la Conf. de S. Cœur, au Scap. du Mont-Carmel et à l'Apostolat.

26 Pour gagner les nombreuses indulgences du Chem. de la Croix comme pour toutes les autres, il faut être en état de grâce. Il faut de plus se lever à chaque Station et aller de l'une à l'autre pour imiter le pèlerinage de la Terre Sainte, méditant en même temps sur la Passion de N. S. J.-C. Les personnes qui se contentent de se lever et de se remettre à genoux à la même place, ou font quelque prière sans penser à la Passion de J.-C. ne gagnent pas les indulgences. Il faut suivre les Stations et faire au moins un pas chaque fois. Lorsqu'il y a concours, ou pour cause d'infirmité, il est permis de rester à la même place, faisant toutefois quelque mouvement à chaque station. Nota Bene.—Le Chemin de la Croix peut aussi se faire debout en marchant, (ce qui est une parfaite imitation de N. S. marchant au Calvaire,) allant d'une station à l'autre et méditant sur la Passion de notre Divin Sauveur. Ceul peut surtout se pratiquer, lorsqu'il n'est pas possible de se mettre à genoux convenablement dans les allées.

27 Il consiste à donner à manger à trois pauvres en l'honneur de Jésus, Marie et Joseph. Il faut de plus avoir communiqué ce jour-là.

28 En l'honneur de la Ste. Trinité et de la Vierge Immaculée et pour

les besoins de l'Eglise. Cette indulgence est admirable. Elle comprend toutes les indulgences accordées à ceux qui visitent les sept Basiliques de Rome, l'Eglise de la Portioncule à Assise, l'Eglise de St. Jacques de Compostelle, et de la Terre-Sainte de Jérusalem. Elle ne peut être gagnée que par ceux qui portent le Scapulaire bien.

29 "O! Bon et très-doux Jésus, je me prosterne à genoux en votre présence, et je vous prie et vous conjure, avec toute la ferveur de mon âme, de daigner graver dans mon cœur de vifs sentiments de foi, d'espérance et de charité, un vrai repentir de mes égarements, et une volonté très-ferme de m'en corriger, pendant que je considère en moi-même et que je contemple en esprit vos cinq plaies, avec une grande affection et une grande douleur, ayant devant les yeux ces paroles prophétiques que déjà le saint Roi David prononçait de vous, O aimable Jésus: ils ont percé mes mains et mes pieds; ils ont compté tous mes os." Cette prière doit être récitée devant une image de Jésus crucifié; le crucifix de l'autel, par exemple.

30 Ce sont nos œuvres satisfactoires que nous cédon's aux âmes souffrantes, ainsi que les suffrages qui nous seront appliqués après notre mort. L'Eglise l'appelle "Acte héroïque de charité envers les Ames du Purgatoire," ce qui nous donne une haute idée de sa valeur.

31 Tous les mercredis de l'année. Voir le No. 13.

32 Le premier dimanche de chaque mois. Voir le No. 14.

33 Tous les vendredis, ou dimanches, si légitimement empêchés le vendredi. Il faut de plus méditer pendant quelque temps sur la Passion de N. S. Il s'appelle aussi le Scapulaire de la Passion. Aucune prière n'est exigée: il suffit de le porter. N. S. a promis une grande augmentation de foi, d'espérance et de charité tous les vendredis à ceux qui porteraient ces précieuses livrées de sa Passion."

34 Tous les lundis, en entendant la messe pour les Ames du Purgatoire. La communion n'est pas nécessaire. Voir le No. 30.

35 Le jour de l'Assemblée. Voir le No. 22.

36 "Saint, Saint, Saint, le Seigneur, Dieu des armées: la terre est remplie de votre gloire: Gloire au Père, Gloire au Fils, Gloire au St. Esprit." Pour ceux qui la réciteront tous les jours du mois.

37 Pour remercier la Ste. Trinité des grâces accordées à Marie, spécialement dans sa glorieuse Assomption. A ceux qui les réciteront tous les jours du mois, le matin, le midi et le soir.

38 Pour obtenir une bonne mort. 1. "Nous offrons à la Très-Ste. Trinité les mérites de J.-C. en actions de grâces du très précieux sang que Jésus s'est répandu pour nous dans le jardin, et par ses mérites, nous supplions la divine Majesté de nous pardonner nos péchés." *Pater, Ave, Gloria.* 2. "Nous offrons à la Très-Ste. Trinité les mérites de J.-C. en actions de grâces de la très précieuse mort qu'il a endurée pour nous sur la croix: et par ses mérites, nous supplions la Divine Majesté de nous remettre les peines dues à nos péchés." *Pater, Ave, Gloria.* 3. "Nous offrons à la Très-Ste. Trinité les mérites de J.-C. en actions de grâces de la charité ineffable avec laquelle il est descendu des Cieux en terre, pour s'y revêtir de notre humanité, pour souffrir et mourir pour nous en croix: et par ses mérites, nous supplions la Divine Majesté de conduire nos âmes à la gloire céleste après notre mort." *Pater, Ave, Gloria.* Pour ceux qui les feront chaque jour du mois.

39 "Dieu soit béni. Béni soit son St. Nom. Béni soit Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme. Béni soit le nom de Jésus. Béni soit Jésus au très-Sacrement de l'autel, Béni soit l'incomparable Mère de Dieu, la T.

"Ste.
"soit
"dan
en ré
40
41
"San
"Pas
"dan
"des
"com
"Eliu
teron
42
ment
43
"en
"sac
"vou
S. Co
44
citant
tin ou
temp
45
comm
46
tent t
47
"qu's
"sac
"par
"sou
"Ver
"et d
48
"dix
"soit
49
sants
Seigu
au pi
les d
tout
nous
mom
50
"il n
"Die
"tou
"con
"mo
"den

"Ste. Vierge Marie. Bénie soit sa sainte et Immaculée Conception. Bénie soit le nom de Marie, Vierge et Mère. Bénie soit Dieu dans ses Anges et dans ses Saints." Pour ceux qui la réciteront tous les jours du mois en réparation des blasphèmes.

40 Pour ceux qui réciteront l'un ou l'autre tous les jours du mois.

41 "Ame de Jésus, sanctifies-moi. Corps de Jésus, sauves-moi. Sang de Jésus, enivrez-moi. Eau du Côté de Jésus, purifies-moi. Passion de Jésus, fortifies-moi. O Bon Jésus, exaucez-moi. Cachez-moi dans vos plaies. Ne permettez pas que je me sépare de vous. Défendez-moi contre le malin-Esprit. Appelez-moi à l'heure de ma mort. Et commandez que je vienne à vous, afin que je vous bénisse avec vous. Plus dans les siècles des siècles. Ainsi-soit-il." Pour ceux qui la réciteront tous les jours du mois.

42 "Loué et remercié soit à tout moment le très-saint et divin Sacrement." Pour ceux qui la récitent tous les jours du mois.

43 "Mon aimable Jésus, pour vous témoigner ma reconnaissance, et en réparation de mes infidélités, je vous donne mon cœur, je me consacre entièrement à vous, et je me propose avec votre grâce de ne plus vous offenser." Cette offrande doit se faire en présence d'une image du S. Cœur de Jésus. Pour ceux qui la réciteront tous les jours du mois.

44 Pour honorer le grand Mystère de l'Incarnation. A ceux qui la récitent à genoux et au son de la cloche, chaque jour du mois, soit le matin ou le midi ou le soir. Debout le Samedi soir et tout le Dimanche. En temps pascal, le Regina cœli remplace l'Angelus pour ceux qui le savent.

45 Deux Dimanches par mois à son choix pour ceux qui la récitent comme au No. 8.

46 "Doux cœur de Marie, soyez mon salut." Pour ceux qui la récitent tous les jours du mois.

47 "Souvenez-vous, ô très-pieuse Vierge Marie, qu'il ne fut jamais eul qu'aucun de ceux qui ont eu recours à votre protection, imploré votre secours et demandé vos suffrages, ait été abandonné. Animé d'une pareille confiance, ô Vierge des vierges, je cours à vous, et gémissant sous le poids de mes péchés, je me prosterne à vos pieds. O Mère du Verbe, ne dédaignez pas mes prières, mais écoutez-les favorablement et daignez les exaucez." Pour ceux qui la récitent tous les jours du mois.

48 "Ange de Dieu qui êtes mon gardien par un bienfait de la charité divine, éclairez-moi, protégez-moi, dirigez-moi et gouvernez-moi. Ainsi-soit-il." Pour ceux qui la récitent tous les jours du mois.

49 On les récite à genoux, (à moins d'infirmités,) pour les agonisants; les trois Pater en mémoire de la Passion et de l'agonie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et les trois Ave en mémoire des douleurs de Marie au pied de la Croix, pendant l'agonie de son Divin Fils. Pour ceux qui les disent tous les jours du mois. Dévotion aimable et bien efficace qui, tout en compatissant aux souffrances de Jésus et aux douleurs de Marie, nous rappelle chaque jour combien les choses du monde sont petites à ce moment suprême.

50 "Donnez-nous la paix, Seigneur, dans les jours de notre vie, car il n'est personne qui combatte pour nous, sinon vous, qui êtes notre Dieu." "Que la paix règne sur toi, ô Jérusalem! Et l'abondance dans tes tours." "Prions. O Dieu, de qui procèdent les justes désirs, les sages conseils, et les œuvres saintes, donnez à vos serviteurs cette paix que le monde ne peut donner, afin que nos cœurs étant soumis à vos commandements et délivrés de la crainte de nos ennemis, nous ayons par votre

- "protection des jours tranquilles. Par Jésus-Christ Notre Seigneur.
 "Ainsi soit-il." Pour ceux qui la récitent tous les jours.
 61 "Ils (les 24 vieillards) avaient des coupes d'or pleines de parfums qui
 "sont les oraisons des saints." *St. Jean.* "Aussi qu'y a-t-il de plus excel-
 "lent que l'oraison." *St. Augustin.* "Et j'ose promettre le Ciel à ceux qui
 "feront chaque jour un quart d'heure d'oraison." *St. Thérèse.* Pour ceux qui
 "chaque jour feront au moins un 1/4 d'h. de méditation ou oraison mentale.
 62 Pour ceux qui les auront récitées tous les jours du mois.
 63 "O très-miséricordieux Jésus, plein d'amour pour les âmes, je vous
 "en conjure par l'agonie de votre saint Cœur et par les douleurs de votre
 "Mère Immaculée, purifiez dans votre sang tous les pécheurs de la terre qui
 "sont maintenant à l'agonie et qui, aujourd'hui même, doivent mourir.
 "Ainsi soit-il. Cœur agonisant de Jésus, ayez pitié des mourants." En
 "honorant le cœur agonisant de Jésus, on prie pour ceux qui sont alors
 "en agonie et qui mourront dans cette journée." Pour ceux qui la récitent
 "pendant tout le mois trois fois par jour, à des moments différents.
 64 Deux jours de chaque mois, au choix des associés. Voir le No. 20.
 65 Le troisième dimanche de chaque mois, en assistant à la procession.
 "Elle a pour but d'honorer Notre Seigneur Jésus-Christ dans le
 "sacrement de son amour, et de réparer les outrages qu'il y reçoit de l'in-
 "gratitude des hommes." Il n'y a aucune prière requise spécialement.
 66 Le 1er vendredi ou 1er dimanche de chaque mois et un autre jour,
 "à son choix. Voir aussi le No. 12.
 67 Deux jours à son choix dans le mois. Voir aussi les Nos. 14 et 32.
 68 Le dernier dimanche de chaque mois à ceux qui récitent ensemble
 "le chapelet au moins trois fois par semaine.
 69 Le 1er dimanche de chaque mois.
 70 Deux fois par mois au choix des associés.
 71 Un jour par mois (de plus, les jours de Grand-messe et services cé-
 "lébrés pour les défunts).
 72 Le 1er vendredi ou 1er dimanche et un autre jour de chaque mois
 "aux associés qui auront récité chaque jour du mois le *Pater, Ave et Credo*,
 "avec l'aspiration : "Cœur aimable de Jésus, faites que je vous aime de
 "plus en plus." Egalement un autre vendredi et un autre jour du mois,
 "mais avec visite et prière pour le Pape. Voir aussi les Nos. 3 et 16.
 73 Il suffit de faire, pendant trois jours, quelque prière, en l'honneur de
 "la *St. Trinité* et communier le dernier jour.
 74 "Que la très-juste, la très-haute, et très-aimable volonté de Dieu
 "soit faite, louée et éternellement exaltée en toutes choses." Pour ceux
 "qui auront récité cette petite prière tous les jours de l'année.
 75 On fait un jour quelconque pendant l'année une heure de méditation
 "et prières pour honorer Notre-Dame des Douleurs.
 76 Le jour où l'on fait la commémoration des associés défunts.
 77 Une fois l'année pendant les 40 heures ; une autre fois l'année pen-
 "dant les exercices d'une retraite et un autre jour de l'année, à son choix.
 78 Un jour à son choix pour ceux qui le récitent tous les jours de l'année.
 79 Le jour anniversaire de leur Baptême, pour ceux qui auront récité
 "chaque jour l'*Ave Maria* pour la conversion des pécheurs.
 80 Le jour choisi pour les pratiques du culte perpétuel. Voir le No. 15.
 81 Cette indulgence extraordinaire que *St. François* a obtenu de Jésus-
 "Christ même, peut être gagnée par tous les Fidèles en visitant Notre-
 "Dame des Anges, à Monticelli, ou à Notre-Dame des Anges, à Assise,
 "ou toute église franciscaine, et cela à tant de fois qu'ils la visitent), y
 "prient chaque fois pour le Souverain Pontife.

NOTICE

SUR LE

TIERS-ORDRE DE ST. FRANÇOIS,

CONNU AUSSI SOUS LE NOM DE

TIERS-ORDRE DE LA PÉNITENCE.

On s'effraie au seul nom de Tiers-Ordre de la Pénitence, et de toutes parts on s'écrie : " Oh ! il n'est pas possible de faire partie d'un " ordre si rigoureux ! " Et cependant un pieux Prélat, (1) un écrivain distingué de notre époque, a dit : " Il n'est aucune condition " sociale, aucun état de santé, aucune nécessité extérieure de travail " qui ne puisse s'accorder parfaitement avec la pratique fervente du " Tiers-Ordre Séraphique. " Et un homme du monde, aujourd'hui Tertulaire pratiquant, ajoutait : " Il suffit d'un peu de bonne volonté " pour être tertulaire. "

Comment donc concilier ces divergences ?

Ah ! c'est que les ténèbres renferment une espèce d'inconnu qui fait peur. Vous avez sans doute éprouvé ces effrois, ces vagues craintes qu'une sombre nuit fait quelquefois naître dans l'âme, mais qu'un rayon de lumière dissipe aussitôt. Votre peur du Tiers-Ordre ne vient-elle pas de ce que pour vous, il est environné de ténèbres et de préjugés ? Essayons ensemble d'entrevoir au milieu de ces ténèbres la douce lumière de la vérité, et vos craintes et vos préjugés ne tarderont pas à s'évanouir.

Et d'abord nous ne pouvons douter que le Tiers-Ordre ne soit " l'œuvre de Dieu. " (2) " Quarante Papes et deux Conciles œcuméniques l'ont béni et comblé d'éloges. " (3) " Et Jésus-Christ lui-même a " révélé à St. François qu'il assisterait avec une providence tout particulière, au moment de leur mort, ceux qui en feraient partie. " (4)

Il a pour but de " faire participer aux grâces de la vie religieuse " les séculiers (prêtres comme laïques) qui " vivent ainsi dans le monde " de comme n'étant pas du monde ; " (5) la pauvreté et l'austérité forment l'essence, et son œuvre glorieuse est la sanctification par le dénuement et la pénitence.

Il a eu pour fondateur le Séraphique St. François, une des plus grandes figures de l'Eglise du Moyen âge, celui qui appelait toutes les créatures du doux nom de Frère et de Sœur, et qui savait allier la poésie la plus exquise à la plus sublime sainteté.

A peine fondé, le Tiers-Ordre se répandit " dans le monde entier " comme un immense incendie d'amour divin ; et l'univers étonné devint le témoin d'un spectacle inouï jusqu'alors, en voyant dans la suite des temps " cent trente-quatre Empereurs, Rois et Reines " s'enrôler sous l'étendard de cette singulière royauté.

(1) Mgr. de Ségur. (2) St. Bonavent. Légendes de St. François.
(3) Mgr. de Ségur. (4) Chalippe. Vie de St. François. (5) St. Paul.

Parmi cette nouvelle espèce de héros, on admirait Charles-Quint, en tout digne d'un tel héroïsme; Anne d'Autriche, mère de Louis XIV; Rodolphe de Hapsbourg, Empereur d'Allemagne, et l'admirable St. Louis, suivi de la douce et pure Blanche de Castille et de toute la famille Royale.

L'aimable Ste. Elisabeth, reine par le cœur comme par la naissance, était aussi, à cette dernière époque, une des gloires du Tiers-Ordre.

Et l'illustre Grégoire IX, mort en odeur de sainteté à l'âge de cent ans, n'était-il pas également tertiaire de St. François? De même qu'Innocent XII qui, après être monté sur le trône pontifical, voulut revêtir les livrées du Pauvre d'Assise: comme encore Nicolas III, de la famille princière des Orsini, à qui St. François prédit, lorsqu'il était au berceau: "un jour, petit enfant, tu entreras dans mon ordre; puis tu seras Pape, et alors tu te souviendras de la famille des Frères-Mineurs."

Et notre Glorieux Pontife, Pie IX, si grand dans ses revers, peut-être parce qu'il porte l'humble tunicelle de la Ste. Pauvreté: "Ah! comme il aime encore à se dire enfant de St. François."

Le Tiers-Ordre a été heureux et fier de compter aussi dans ses rangs les Dante, les Raphaël, les Michel-Ange et "mille autres" grands hommes de tous genres" en y comprenant l'immortel Christophe Colomb qui "marchait toujours revêtu de son humble tunique" et ceint de sa pauvre corde; et c'est avec les livrées franciscaines qu'il a conquis le Nouveau-Monde."

Mais chose plus admirable! le Tiers-Ordre de St. François compte à lui seul "plus de Saints et de Bienheureux que tous les autres Tiers-Ordres ensemble."

Rappelons ici en passant que St. Vincent de Paul et Ste. Brigitte, St. Ignace de Loyola et Ste. Françoise Romaine ont été tertiaires de St. François, comme l'étaient le vénérable Abbé Olier et cet humble et noble Prêtre qui, hier encore, se nommait le Curé d'Ars et que le monde entier se plaît à appeler aujourd'hui "St. Jean d'Ars."

Que de puissants exemples! ne suffisent-ils pas pour nous donner du courage et nous convaincre de notre "sentiment exagéré des obligations" qu'impose le Tiers-Ordre." Notre pusillanimité, à son tour, ne s'effraie-t-elle pas à ce grand spectacle? Et si nous ajoutions qu'il y a aujourd'hui en France 100,000 tertiaires et que l'on y voit des villes dont le clergé tout entier est agrégé au Tiers-Ordre!

Ah! "six siècles écoulés n'ont pu tarir la source de cette sève puissante." Aujourd'hui comme alors "toute chambre peut devenir une cellule et on ne croit pas qu'il faille fuir du monde pour s'élever à l'imitation des Saints." (1) Ajoutons et disons avec ardeur et conviction que "si le Tiers-Ordre était plus connu au milieu des populations catholiques, nous les verrions accourir en foule pour devenir les disciples et les enfants de St. François."

Il y a, sous le nom de Tiers-Ordre de la pénitence, trois espèces de Tertiaires. 1o. Les tertiaires réguliers, vivant en communauté comme les religieux. 2o. Les Tertiaires séculiers, étant simplement

(1) L'accordaire.

une fraternité d'hommes ou de femmes, se réunissant une fois par mois, et soumis à certaines règles : (1) (Les fraternités sont à peu près comme les Congrégations de la Ste. Vierge,) et 3o. les Tertiaires isolés, observant les règles chacun en son particulier. (2)

Afin d'être court, ne parlons que de ces derniers qui sont les plus nombreux, peut-être parce que leur manière de vivre convient en effet au plus grand nombre. Il suffira, d'ailleurs, de quelques mots pour les faire connaître amplement ainsi que les devoirs qu'ils ont à remplir.

Les tertiaires isolés portent, sous leurs habits, un scapulaire en laine brune ou grise attaché à la ceinture par une corde également en laine ou en chanvre, terminée par cinq nœuds en l'honneur des cinq plaies de N. S. et des stigmates de St. François.

Ils récitent tous les jours le petit-office de la Ste. Vierge, et ceux qui ne savent pas lire disent l'office des 54 Pater. (Les Prêtres n'ajoutent à leur Breviaire que la commémoraison de St. François.)

En dehors des abstinences et jeûnes communs à tous les Fidèles, ils doivent encore faire maigre tous les mercredis de l'année, ainsi que tous les jours de l'Avent, et jeûner tous les vendredis et tout l'Avent.

Voilà en six lignes à quoi se réduisent ces redoutables obligations du Tertiaire isolé.

Bien plus, si votre santé ou vos travaux ne peuvent s'accorder avec ces pénitences, elles peuvent toutes être commuées et changées par le Directeur du Tiers-Ordre. Ainsi si le maigre du mercredi trouble l'ordre établi dans la famille, ou que le jeûne du vendredi soit trop fatiguant ou encore si la récitation de l'office ne peut s'allier avec vos travaux, toutes ces obligations peuvent être commuées par exemple, en cinq Pater récités les bras en croix, en l'honneur des cinq plaies de N. S. : ou dans la récitation de la couronne franciscaine qui peut se faire dans les rues comme à la maison, ou en toute autre pratique que le Directeur trouvera plus conforme à la santé ou aux devoirs de chacun.

Ajoutez à cela que le Tertiaire est plus réservé ; qu'il prie mieux et plus souvent ; qu'il assiste à la messe tous les jours, s'il le peut ; qu'il communie chaque semaine, si c'est possible ; qu'il évite les jeux bruyants, les danses, les spectacles, la lecture des romans, qu'il aime mieux et plus ardemment Jésus Crucifié, vous avez devant vous la vie du Tertiaire isolé.

Quelles sont maintenant les personnes qui veulent bien vivre et qui ne peuvent être tertiaires ? (n'est-ce pas comme cela qu'elles vivent en effet, mais sans participer aux grands avantages qui résultent de l'association ?) Et comme le dit si bien votre nom de Tertiaire isolé, vous faites en secret toutes vos petites pratiques de dévo-

(1) Il en existe une de l'un et de l'autre sexe à Montréal.

(2) Les tertiaires isolés, comme les séculiers, sont des gens vivant dans le monde, se livrant chacun à son industrie, négoce ou profession quelconque, mariés ou non-mariés, ne se distinguant nullement des autres dans leurs habitudes journalières, si ce n'est par une plus grande réputation de mœurs et de conduite. Il n'y a aucune différence entre le tertiaire isolé et le séculier ; seulement celui-ci est tenu d'assister à des réunions mensuelles et observe des dévotions communes avec les autres membres, tandis que le tertiaire isolé pratique et prie dans le secret et le silence.

tion sans que personne puisse jamais soupçonner que vous apparteniez au Tiers-Ordre.

Pour vous porter encore davantage à aimer le Tiers-Ordre, et c'est là le motif qui nous a amené à en parler, jetez un coup d'œil sur les "magnifiques indulgences" dont il a été enrichi.

Outre toutes les indulgences mentionnées dans le Calendrier ci-dessus, le Tertiaire a encore une indulgence plénière chaque fois qu'il communie, chaque fois qu'il récite la couronne franciscaine ou qu'il dit son chapelet. En récitant six Pater, Ave et Gloria, il peut gagner "en tout lieu et chaque fois" toutes les indulgences plénières et partielles "de toutes les Basiliques, de toutes les Eglises et sanctuaires de Rome, de la Terre-Sainte, de la Portioncule et de St. Jacques en Galice." Or St. Liguori dit que "les indulgences de la Terre-Sainte seulement sont de 553 indulgences plénières" à part des indulgences partielles qui sont presque innombrables.

Mais ce n'est pas tout, les Tertiaires jouissent encore trente-et-une fois par an "d'une faveur unique, accordée dans l'Eglise à la seule famille de St. François et qu'on appelle l'Absolution Générale. Cette grande absolution franciscaine consiste dans la restitution de "l'Innocence Baptismale." Léon X y ajouta quatre fois par an "la Bénédiction papale;" tandis que Pie IX, le 21 juin 1871, à l'occasion de son 50e anniversaire comme Tertiaire, leur accorda une nouvelle absolution générale et bénédiction papale. (1)

Il y a encore beaucoup d'autres indulgences; rappelons seulement en dernier lieu cette autre grâce remarquable accordée aux Tertiaires qui en récitant le *Ps. Exaudiat*: après avoir communie, "gagnent les innombrables indulgences plénières et partielles de toutes les Eglises, Basiliques et de tous les Sanctuaires du monde entier."

"Est-il possible d'imaginer plus de richesses, plus de grâces accumulées dans une même famille religieuse?"

Ajoutons en terminant que la Règle du Tiers-Ordre n'oblige pas sous peine de péché, pas même de péché véniel. Ainsi l'on a tout à gagner et rien à perdre.

N. B.—Faire connaître le Tiers-Ordre, c'est le faire aimer, a dit un pieux Ecrivain. On nous permettra donc de suggérer les ouvrages suivants qui le feront connaître et aimer davantage; nous y avons puisé largement.

Le Manuel du Tiers-Ordre.

Légendes de St. François, par St. Bonaventura.

Vie de St. François d'Assise, par le P. Chalippe.

Vie de Ste. Elisabeth, par Montalembert.

Histoire populaire de St. François, par le Comte de Ségur.

Les Poètes Franciscains par Ozanam,—et aussi l'admirable petit Opuscule de Mgr. de Ségur, intitulé le "Tiers-Ordre de St. François" et que l'on peut se procurer pour 10 cts. à notre magasin.

(1) Pie IX vient encore de montrer son attachement au Tiers-Ordre, en lui accordant le 12 Mai 1874 quatre nouvelles absolutions générales et indulgences plénières avoir: aux fêtes du T. S. Cœur de Jésus, de St. Joseph, l'Epoux de l'Im. Mère de Dieu, de St. Louis, Roi de France, et de Ste. Elisabeth, Reine de Hongrie.

ASSOCIATION DU CHEMIN DE LA CROIX

pour le Soulagement des Ames du Purgatoire.

SOUS LE PATRONAGE DE LA TRÈS SAINTE VIERGE

ET DE

SON GLORIEUX EPOUX SAINT-JOSEPH.

Cette Association, connue aussi sous le nom d'Association pour les Ames du Purgatoire, a pour but de soulager ces pauvres Ames par la méditation et la compassion aux Souffrances de notre Divin Sauveur et aux douleurs de sa Sainte Mère.

Elle est formée de Séries composées chacune de six membres pour honorer l'auguste Trinité du Ciel, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et Jésus, Marie et Joseph, la trinité mystique de la terre.

Chaque membre prend pour intention une ou plusieurs Ames du Purgatoire. Pour rendre son intention plus méritoire, il pourra choisir celle qu'il sera plus agréable à Dieu de soulager ; et à cette fin il s'engage à faire le *Chemin de la Croix* pour cette Ame une fois par semaine. Il indiquera le jour qui lui conviendra le mieux ; en sorte, toutefois, que les six jours de la semaine soient distribués entre les six membres de la Série ; le dimanche est excepté, il appartient déjà exclusivement à Dieu.

Après le chemin de la croix, les membres ajoutent l'invocation : *Saintes Ames du Purgatoire, reposez en paix et priez pour nous.*

Les bonnes prières s'élèveront ainsi tous les jours au pied du Trône de la "Sagesse Incréée" et se répandant sur ces pauvres Ames qui souffrent, elles deviendront une fontaine rafraîchissante qui rejouira jusques dans la vie éternelle.

Pour la plus grande gloire de Dieu dans les Ames souffrantes.

NOUS bénissons la présente "Union de Prières" et Nous accordons 41 jours d'indulgences aux personnes qui feront pieusement cette aspiration : *Saintes Ames du Purgatoire, reposez en paix et priez pour nous.*

6 Novembre 1871.

† Id. Ev. de MONTRÉAL.

RAPPORT DE 1871—Messes 403 ; Chemins de la Croix 2,132.

" " 1872—Messes 1258 ; Chemins de la Croix 23,400.

" " 1873—Messes 2154 ; Chemins de la Croix 43,056.

" " 1874—Messes 3691 ; Chemins de la Croix 98,594.

" " 1875—Messes 4639 ; Chemins de la Croix 114,564.

Rapports vérifiés corrects, Montréal, 30 Octobre 1875.

A. L. SENTENNE, Ptre.,

Curé de St. Jacques.

N. B.—Pour faire partie de l'Association, il suffit de donner son nom au Trésorier (*) et de désigner le jour que l'on choisit pour faire le "Chemin de la Croix." Il faut de plus payer une messe par mois pour appartenir à l'Association des messes.

(*) On peut aussi s'agréger, en s'adressant au Rév. E. Picard, au Séminaire, au Portier du Collège des Jésuites, à la Providence, aux Frères de la Charité, et au Parloir de St. Jacques, à Montréal.

NOTA.—Nous sommes heureux de contribuer à faire connaître cette pieuse association.

LES FRÈRES DE LA CHARITÉ.

ASSOCIATION DE MESSES.

Conjointement avec l'Association du Chemin de la Croix, il existe aussi une " Association de Messes " que tout associé peut faire dire pour les Ames qu'il aimera le mieux, ayant de plus pour intention celle qui est la plus agréable à Dieu.

Ces chères Ames (et tous, nous en avons de bien aimées qui souffrent dans les cruelles flammes) ces chères Ames acquièrent ainsi les bienfaits incalculables d'une Messe et d'un Chemin de la Croix tous les jours et de fait d'autant de Messes et de Chemins de la Croix que l'on pourra former de Séries.

Toute personne peut devenir membre de cette Association en versant, entre les mains du Trésorier, le prix d'une Messe par mois (un sou par jour) et elle participe ainsi aux bienfaits de notre double association.

NOTA.—Les Séries s'ouvrent le 1er de mai et 1er de novembre. On peut payer de suite pour six mois ou toute l'année, si l'on veut.

REMARQUE.—Notre association se divise ainsi en trois catégories : les membres priant (ceux qui font le Chemin de la Croix), les membres priant et payant (ceux qui font le Chemin de la Croix et qui, en même temps, payent une messe par mois) et les membres payant seulement : cette dernière Catégorie est surtout propre à ceux dont les nombreuses occupations ne leur permettent pas de faire le Chemin de la Croix. Tous sont donc appelés à faire partie de notre Association ; et tous, par l'unité d'intention et l'union des prières, participent également aux bienfaits du sacrifice de la messe et du Chemin de la Croix.

INDULGENCES PLÉNIÈRES.

1o. Chaque année, le premier mai, anniversaire de notre fondation, et le premier novembre, où nous nous unissons aux Saints, et spécialement aux Ames que nous espérons avoir eu le bonheur de délivrer, pour célébrer leur fête et demander leur protection.

2o. Aux fêtes de l'Annonciation et de l'Assomption, ou dans l'Octave.

3o. Le 19 mars, fête de St. Joseph, patron de l'Association.

4o. Une fois par an, à son choix, pour le repos de l'Ame des associés défunts.

5o. A l'article de la mort. (Cette dernière indulgence n'a été accordée que pour sept années.)

Rome, 23 juillet 1875.

Ces indulgences sont applicables aux Ames du Purgatoire, et peuvent être gagnées par tous les Associés, avec confession, communion, visite d'une église et prière, pour le Pape, de minuit à minuit le jour de la communion.

Il faut de plus avoir payé au moins quatre messes dans l'année, ou avoir fait un chemin de la Croix par mois, ou douze pendant l'année.

Un sou, pour l'Amour de Dieu, aux Pauvres Ames souffrantes. Oh ! vous qui n'avez pas le temps

de prier ou qui ne le savez pas, ce son priez pour vous dans l'Offrande du St. Sacrifice.

BENI SOIT SUR LA TERRE

Quiconque se porte au secours de ces pauvres âmes. (Paroles d'un Ange à Ste. Brigitte.)

Tout ce qu'on offre par charité pour les défunts se change en mérite pour nous, et nous le retrouvons au centuple après la mort. (St. Ambroise.)

“Soulager les morts, c'est faire toutes les œuvres de miséricorde en une seule.” (St. François de Sales.)

“Quand, par nos suffrages, nous délivrons une âme du Purgatoire, nous faisons une chose aussi agréable et aussi chère à Jésus-Christ que si nous l'avions rachetée lui-même.” (Ste. Brigitte.)

Afin que tu saches combien m'a été agréable ta charité envers les âmes du Purgatoire, je te remets en ce moment même toutes les peines qui t'eussent été réservées ; et de plus, comme je t'ai promis de rendre le cent pour un, j'augmenterai libéralement ta gloire, en récompense de la charité avec laquelle tu as fait le sacrifice universel de tout le fruit satisfactoire de tes bonnes œuvres en faveur de *mes bien-aimés du Purgatoire*. (N. S. à Ste. Gertrude.)

Et votre prière retournera dans votre sein. (Ps. 34.) Quelle douce invitation, chers associés, à prier pour les âmes souffrantes ! Et lorsque cette prière est une pieuse compassion aux souffrances de Jésus pour nous, ne nous est-elle pas encore plus salutaire à nous-mêmes ?

Lisez et jugez vous-mêmes.

Si l'on veut s'enflammer sûrement d'amour pour J.-C. qu'on s'applique à méditer souvent sa passion. (St. Liguori.)

Une abondance infinie de douceurs, la plénitude de la grâce et la perfection des vertus sont dans les plaies sacrées de Jésus-Christ Notre Sauveur. (St. Augustin.)

Les plaies de Notre Sauveur enflamment d'amour pour Dieu les âmes les plus froides. (St. Bonaventure.)

Méditez tous les jours pendant quelque temps sur la Passion. Une seule méditation sur ce sujet, bien faite, vaut plus que si l'on faisait de rudes pénitences pendant une année entière. (B. Albert le Grand.)

Pour arriver à la vraie connaissance de Dieu et de soi-même, il faut méditer continuellement sur la passion et la mort de Notre-Seigneur. (La Be. Angèle de Foligny.)

Quoi de plus efficace pour purifier l'âme que la continuelle méditation des plaies de J.-C. (St. Bernard.)

Mon livre de prédilection, c'est Jésus crucifié. (S. F. d'Assise.)

Toute ma science a été dans Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié. (St. Paul.)

Ayez chaque jour un temps marqué pour méditer sur la passion de Jésus-Christ. (La Ste. Vierge à Ste. Véronique.)

La mémoire de mes souffrances avec une foi droite et une véritable pénitence, est le plus puissant remède contre le péché. (Paroles de Notre-Seigneur à Ste. Gertrude.)

de prier en qui ne le savaient pas, ce son priera pour vous dans l'offrande du St. sacrifice.

NOTRE ŒUVRE DEVENUE UNE AIDE À LA PROPAGATION DE LA FOI.—MESSES DITES EN TERRE SAINTE.—INDULGENCES PLENIÈRES REÇUES DE ROME.

Tibi ait Gloria, O Maria!

Telles sont les faveurs que le Ciel a daigné verser sur notre Association dans le cours de l'année dernière. Notre cœur en est tout plein de reconnaissance et nous nous écriions avec admiration : *"Le Seigneur a fait de grandes choses pour nous, et nous en sommes remplis de joie."*—Ps. 125. Il a daigné, dans sa miséricorde, nous faire participer aux grands bienfaits de la Propagation de notre Sainte Foi. Oui, nos messes sont dites aujourd'hui par de pauvres Missionnaires qui trouvent dans ces rétributions de chaque jour un sûr soutien pour le lendemain, et ils peuvent ainsi continuer leurs rudes labeurs durant des mois et quelquefois des années entières. La charité toujours ingénieuse à trouver de nouveaux moyens pour faire honorer Dieu a ainsi répandu nos aumônes dans la Chine, en Egypte, dans l'Albanie turque, et même, Dieu en soit loué, et même dans la Terre Sainte. Nous avons aujourd'hui le bonheur que nos messes soient dites sur le St-Sépulchre, à Jérusalem, et dans les autres lieux saints de la Palestine. Ah ! on sait quel prestige reste toujours attaché à ces lieux consacrés par la Divine présence de Notre Seigneur. Ste. Marguerite de Cortonne, cette admirable amante de Jésus Crucifié, avait l'habitude d'entendre chaque jour en esprit toutes les messes qui se disaient dans ces Lieux Vénérés. Fasse le Ciel que nous y puissions, comme elle, ces sentiments, ces secrets d'amour et de contrition qui en ont fait une si illustre pénitente.

Disons donc en quelques mots comment la Divine Providence nous a ménagé ces faveurs.

Dans le courant de l'année dernière, il nous tomba sous la main une Revue religieuse de France, (l'Année Franciscaine, livraison de Mars 1874) dans laquelle on faisait voir l'importance qu'il y avait pour tous les Catholiques de venir aux secours des Lieux Saints : que c'était faire une œuvre de foi, en combattant ainsi l'incrédulité et affirmant sa croyance. On disait que, parmi ceux qui avaient le plus besoin, se trouvaient les Pères Franciscains qui, vivant d'aumône, étaient par là dans une plus grande pénurie ; que ces bons Pères contribuaient efficacement à maintenir la foi dans ces Lieux Vénérés et travaillaient toujours à la conversion des Infidèles. On faisait un appel au monde entier, demandant des secours de toutes espèces. Puis on ajoutait que, parmi ces secours, des honoraires de Messes seraient reçus avec reconnaissance.

Nous crûmes, dans la simplicité de notre foi, que cette demande s'adressait à nous, et que c'était une invitation que nous faisait notre Divin Sauveur à venir à l'aide des vivants, en même temps que nous soulagions les morts.

Cette pensée nous frappa d'autant plus que, depuis un an ou deux, nous éprouvions de graves difficultés à faire dire le grand nombre de messes collectées par l'Association. Déjà même quelques membres avaient exprimé le désir et l'espoir de faire de notre Association une aide à la Propagation

de la Foi, en faisant dire nos Messes par des Missionnaires manquant d'honoraires de messes. Nous saisissons donc l'occasion avec allégresse et nous nous mîmes de suite en communication avec le Rév. Père Provincial de France qui nous référa à Rome au Révme. Père Bernardin de Portogruaro, Ministre Général de tout l'Ordre Franciscain. Le Révme. Ministre Général accepta très-volontiers et avec reconnaissance (*se libenti et grato animo accepturum*) les offres faites et nous envoya avec toute la grâce possible une acceptation en forme avec sceau, formant pièce authentique.

Le Ciel, déjà si favorable à nos vœux, mit le comble à notre joie, en nous envoyant cette année-là une recette encore plus abondante, (au-delà de 1500 Messes de plus que l'année précédente) et nous sommes heureux de constater ici que depuis cette époque, c'est-à-dire depuis le 10 Octobre 1874, nous avons déjà payé la somme de \$1200.00 (4800 Messes), modeste denier qui, tout en priant pour nos chères âmes dans le St. Sacrifice de la Messe, offre une aide aussi merveilleuse que profitable à la conversion des Infidèles. Oh ! que de bonheur ! *Repletum est gaudio os nostrum.*

A chaque envoi on nous expédie de Rome un accusé de réception authentique avec sceau et signature. Voici le dernier que nous avons reçu : "En l'absence du Révme. Père Bernardin de Portogruaro, Ministre Général des Franciscains, le soussigné, Délégué-Général pour les Missions étrangères, déclare avoir reçu 1500 francs pour faire appliquer 1200 Messes pro Defunctis selon l'intention indiquée dans la lettre du 12 Mai 1875. Ces Messes ont déjà été distribuées parmi nos pauvres Missionnaires des Missions étrangères de la Terre Sainte et de l'Arabie turque." "Rome, Ara-Coeli, 12 Août 1875. Fr. Maurice de Venise, Délégué Général pour les Missions étrangères de l'Ordre de St. François." Comme on le voit, nos Messes aussitôt reçues sont aussitôt envoyées aux pauvres Missionnaires ; nous avons ainsi l'avantage que bien souvent elles sont dites plus vite là qu'elles le seraient ici, vu la surabondance de Messes dans notre pays.

Nous accomplissons donc deux œuvres dans une : nous avons la certitude que nos chères Ames sont également soulagées, que nos messes soient dites là, ou qu'elles le soient ici, ayant à la fois la conviction qu'elles sont dites aussi vite ; et nous co-opérons en même temps très-efficacement à propager notre Sainte Foi, en fournissant en réalité 8) sous par mois pour cette fin glorieuse. *A Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris. Math.* Ajoutons maintenant avec le même bonheur que nous avons eu l'extrême joie de recevoir des indulgences de Rome. Pie IX, dans sa paternelle sollicitude, a daigné bénir notre association et verser sur elle les trésors de l'Eglise, en lui accordant plusieurs indulgences plénières que nous publions sur une autre page.

NOTA.—Les associés qui préfèrent faire dire leurs messes ici n'ont qu'à faire connaître leur intention en payant leur contribution. Ces messes seront remises aussitôt entre les mains de prêtres qui, jusqu'ici, ont donné leur bienveillant concours au développement de l'œuvre.

Nous nous ferons un devoir d'envoyer aussi à l'aide des missions toutes les messes que des personnes, n'appartenant pas à l'association, voudraient nous remettre pour cette fin.

AH ! DE GRACE, SECouREZ-NOUS !

Gementibus Accelera.

Oh ! si vous saviez à quels tourmens ineffables je suis condamnée, combien vous auriez pitié de moi ! Je vous conjure, par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, de redoubler votre intercession en ma faveur, afin que je sois délivrée." (Une âme souffrante à Ste. Catherine l'admirable.)

" Vos yeux ne distinguent point les flammes qui nous entourent et nous consomment, mais elles sont bien cruelles. Nous vous supplions de travailler à notre délivrance !" Et puis tout disparut, mais en même temps le sommet de la montagne parut s'allumer ; on y voyait comme un incendie immense dont les reflets étaient effrayants. (Apparition de plusieurs âmes à des Religieux.)

" Le Seigneur nous a affligés de maux tels qu'on n'en a jamais vus de semblables sous le Ciel." (Baruch, C. 2)

" Ayez compassion de nous ! Nos souffrances sont horribles, obtenez-en la fin, procurez-nous ce soulagement, au nom de la charité." (Prière d'une âme au Père Jacques Rem.)

" Mon fils, écoutez mes gémissements ; considérez ce lieu de supplices où je suis consumée par un feu cuisant. Au nom de cet amour que vous me portiez, hâtez-vous de me secourir dans ces intolérables souffrances dont aucune langue ne peut rendre l'étendue, ni aucun esprit comprendre l'intensité." (Paroles d'une mère à son fils, rapportées par l'illustre Jean Gerson.)

En effet " le feu du Purgatoire est plus terrible que toutes les peines corporelles ;" (St. Césaires d'Arles,) car c'est " le même que celui qui brûle les damnés en enfer." (St. Thomas.)

Et il est si terrible " qu'un jour un religieux étant apparu à l'un de ses frères, après sa mort, lui révéla que trois jours passés dans le Purgatoire lui avaient paru plus longs que trois mille ans." (Le P. Félix. Les morts souffrants et délaissés.) Cependant " il est certain que les peines du Purgatoire peuvent durer plus de cent ans et plus de mille ans." (Le Cardinal Bellarmin.)

Ayons donc pitié de ces pauvres âmes, nous, au moins, qui sommes leurs amis." (Job : 19.) et faisons-le avec d'autant plus d'empressement que " quiconque prie pour les âmes du Purgatoire les oblige à la reconnaissance et à des services égaux." (Le Pape Adrien IV.)

